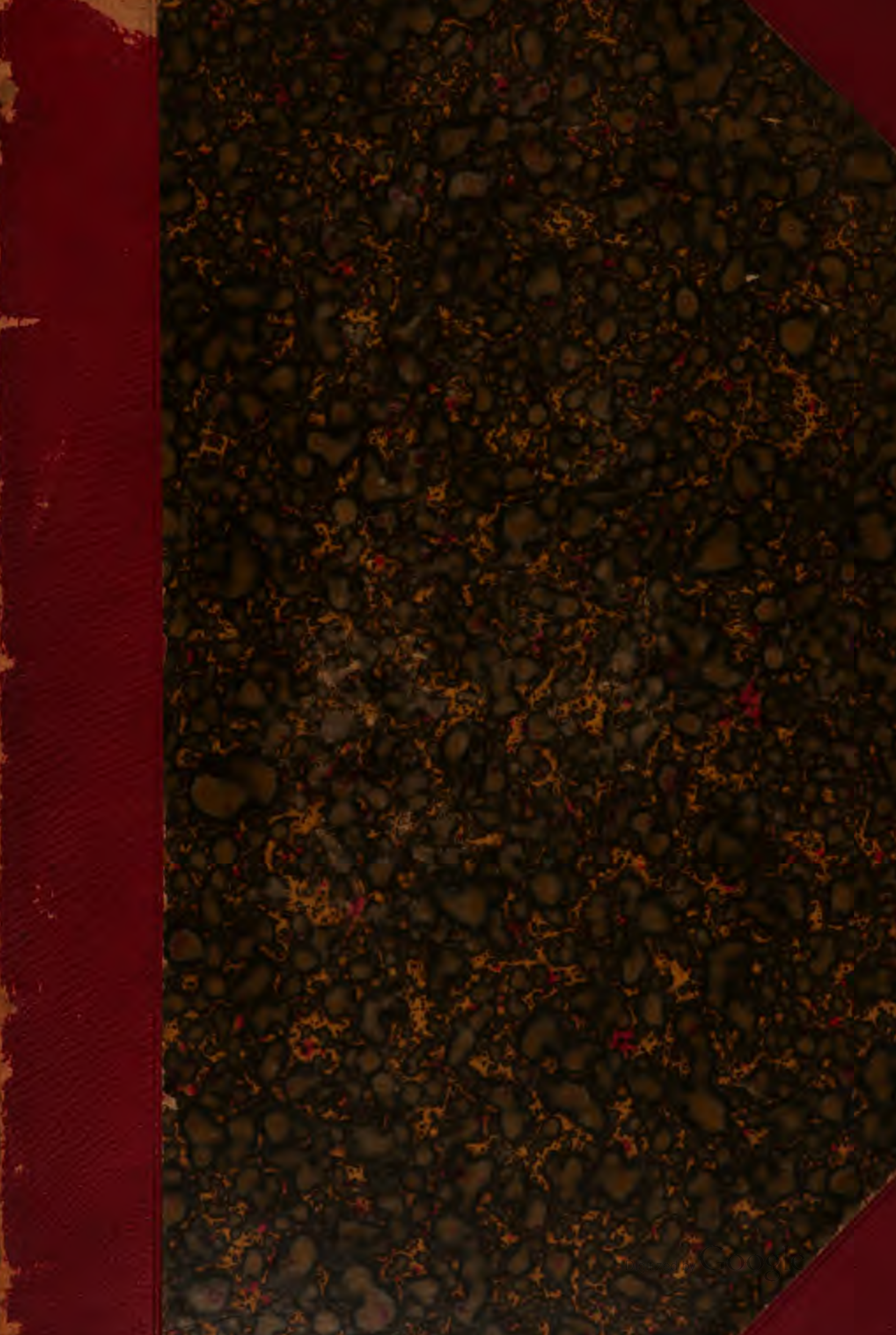


1896, Feb 6 — 1897, Jan 11
Lowell fund

TABLE DES MATIÈRES DU TRENTE-SEPTIÈME VOLUME

(ANNÉE 1896.)

La prochaine séance aura lieu le mercredi 15 janvier 1896, à 9 heures du soir, au siège social, 28, rue Danton.

JOURNAL

DE LA

SOCIÉTÉ DE STATISTIQUE DE PARIS

(RECONNUE ÉTABLISSEMENT D'UTILITÉ PUBLIQUE PAR DÉCRET DU 19 JUIN 1869)

Médaille d'argent aux Expositions universelles de 1878 et de 1889
Diplôme d'honneur de 1re classe à l'Exposition de Venise, 1881.
GRAND PRIX A L'EXPOSITION UNIVERSELLE DE LYON. 1894

TRENTE-SEPTIÈME ANNÉE

N° 1. — JANVIER 1896

SIÈGE DE LA SOCIÉTÉ, 28, RUE DANTON
(Hôtel des Sociétés savantes)

ON S'ABONNE A PARIS :
CHEZ BERGER-LEVRAULT ET Cie, ÉDITEURS, 5, RUE DES BEAUX-ARTS
ET CHEZ LE TRÉSORIER, 37, RUE TRUFFAUT, BATIGNOLLES
PRIX PAR AN : France : 12 fr. — Étranger : 15 fr.

Le Journal paraît par livraisons mensuelles

JOURNAL

DE LA

SOCIÉTÉ DE STATISTIQUE

DE PARIS

TRENTE-SEPTIÈME ANNÉE

(1896)

BERGER-LEVRAULT ET C[ie], LIBRAIRES-ÉDITEURS

PARIS
RUE DES BEAUX-ARTS, 5

NANCY
RUE DES GLACIS, 18

MDCCCXCVI

a prochaine séance aura lieu le mercredi 15 juillet 1896, à 9 heures du soir
au siège social, 28, rue Danton.

JOURNAL

DE LA

SOCIÉTÉ DE STATISTIQUE DE PARIS

(RECONNUE ÉTABLISSEMENT D'UTILITÉ PUBLIQUE PAR DÉCRET DU 19 JUIN 1869)

Médaille d'argent aux Expositions universelles de 1878 et de 1889
Diplôme d'honneur de 1re classe à l'Exposition de Venise. 1881.
GRAND PRIX A L'EXPOSITION UNIVERSELLE DE LYON. 1894

TRENTE-SEPTIÈME ANNÉE

N° 7. — JUILLET 1896

SIÈGE DE LA SOCIÉTÉ, 28, RUE DANTON
(Hôtel des Sociétés savantes)

ON S'ABONNE A PARIS :
CHEZ BERGER-LEVRAULT ET Cie, ÉDITEURS, 5, RUE DES BEAUX-ARTS
ET CHEZ LE TRÉSORIER, 37, RUE TRUFFAUT, BATIGNOLLES
Prix par an : France : 12 fr. — Étranger : 15 fr.

Le Journal paraît par livraisons mensuelles

SOMMAIRE DU N° 3. — 10 MARS 1896.

CONVOCATION

SÉANCE DU 18 MARS 1896

A 9 heures du soir,

AU SIÈGE SOCIAL, HOTEL DES SOCIÉTÉS SAVANTES, 28, RUE DANTON.

La séance sera précédée du dîner habituel : 7 heures un quart très précises.

(*Les autres séances auront lieu les* 15 avril, 20 mai, 17 juin, 15 juillet, 21 octobre, 18 novembre *et* 16 décembre.)

ORDRE DU JOUR DE LA SÉANCE DU 18 MARS 1896.

1° A 9 heures très précises : *Ouverture de la séance : Communications du Président, M. Yves Guyot.*

2° *Le mouvement de la population au Groënland*, par M. Moron.

3° *Comparaison des divers relevés statistiques aux époques de crise et de prospérité*, par M. Clément Juglar.

4° *Les traités de commerce et l'Allemagne*, par M. Arthur Raffalovich.

5° *Discussion de la communication de M. Daniel Bellet sur la vitesse croissante des traversées transatlantiques.*

AVIS

PRIÈRE D'ADRESSER LES LETTRES :

a) Destinées au *Président de la Société :* 95, rue de Seine, à Paris;

b) *Concernant spécialement la rédaction du Journal et les communications à la Société :* à M. Émile Yvernès, secrétaire général, 21, rue de la Tour, à Passy-Paris;

c) *Concernant les abonnements au Journal :* à MM. Berger-Levrault et Cie, éditeurs, 5, rue des Beaux-Arts, à Paris, et 18, rue des Glacis, à Nancy;

Au Trésorier, M. Jules Robÿns, 37, rue Truffaut, à Batignolles-Paris;

Et à l'*Administration des postes*.

d) *Concernant les cotisations annuelles, leur rachat et l'achat des collections du Journal :* au Trésorier.

Les livres, brochures et autres documents imprimés doivent être adressés *au Siège social.*

JOURNAL

DE LA

SOCIÉTÉ DE STATISTIQUE DE PARIS

N° 3. — MARS 1896.

I.

PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU 19 FÉVRIER 1896.

SOMMAIRE. — Observations à l'occasion du procès-verbal de la séance du 15 janvier 1896 : MM. Limousin et Fléchey. — Présentation de trois nouveaux membres titulaires. — Présentation d'ouvrages : le Secrétaire général, MM. Th. Ducrocq, Moron, Dr Jacques Bertillon et Alfred Neymarck. — Communication de M. le Dr J. Bertillon sur la statistique des médecins de Paris par âge et par nationalité; discussion : MM. le Dr Ledé, C. de Béthencourt, Limousin, Bertillon et Levasseur. — Suite de la discussion sur les migrations intérieures et les mouvements de migration en France : MM. Victor Turquan et Dr J. Bertillon. — Communication de M. le Dr J. Bertillon sur la table de morbidité, par âge, de la Société de secours mutuels des employés d'Angers; discussion : MM. Levasseur, Limousin, Dubois de l'Estang, Moron, Bertillon et le Président.

La séance est ouverte à 9 heures sous la présidence de M. Yves Guyot.

M. LIMOUSIN, à qui la parole est donnée à l'occasion du procès-verbal de la séance du 15 janvier 1896, s'exprime ainsi :

Dans la dernière séance, notre honorable confrère, M. Fléchey, critiquant les chiffres fournis par moi dans une communication faite à la séance de décembre, a fait remarquer qu'il y avait eu erreur; j'avais donné à partir de 1893 le nombre des quintaux pour celui des hectolitres, ce qui m'avait amené à comparer des unités différentes. J'ai immédiatement répondu que j'avais emprunté mes chiffres, ainsi que je l'avais déclaré en séance, à un article de notre confrère, M. Daniel Zolla, publié en feuilleton dans le *Journal des Débats* (édition du lundi soir 9 décembre 1895). Comme M. Fléchey a paru en éprouver de la surprise, j'apporte aujourd'hui la coupure extraite de ce feuilleton et que voici :

Années.	Récoltes.	Importations.	Prix par hectolitre.	Années.	Récoltes.	Importations.	Prix par hectolitre.
—	—	—	—	—	—	—	—
	Millions d'hectolit.				Millions d'hectolit.		
1886-90. . .	104	12,8	18f20	1893. . .	75	12,8	15f70
1891	77	25,8	20 50	1894. . .	93	16,6	14 40
1892. . . .	84	24,3	17 80				

Avec un répondant tel que M. Zolla, je ne devais pas être tenté de me méfier et, d'autre part, le chiffre de 75 millions d'hectolitres attribué à 1893 n'avait rien d'extraordinaire après celui de 77 millions atteint en 1891, tandis qu'immédiatement après venait celui de 93 millions pour 1894, supérieur aux 84 millions, chiffre de 1892. L'invraisemblance des chiffres ne pouvait donc m'avertir.

Cela dit, permettez-moi de rétablir ma communication; comme elle était très brève, elle ne vous retiendra pas longtemps.

La première partie, qui ne subit pas de modification, est ainsi conçue :

En 1886-1890, la France a produit en moyenne 104 millions d'hectolitres de blé; elle en a importé 12800000; ce qui représente une consommation de 116 millions 800000 hectolitres.

Le blé, pendant cette période, s'est vendu en moyenne 18 fr. 20 c. l'hectolitre, ce qui représente une dépense totale de 1943760000 fr. par année.

En 1891, la récolte a été de 77 millions d'hectolitres, l'importation de 25 millions 800000; ce qui indique une consommation de 102800000 hectolitres, valant, au prix moyen de 20 fr. 50 c., une somme totale de 2107400000 fr.

La France, en cette année 1891, avant le régime protectionniste, a donc dépensé 163640000 fr. de plus que pendant chacune des cinq années précédentes pour son pain par suite de la rareté.

En 1892, la production nationale a été de 84 millions d'hectolitres, l'importation s'est élevée à 24300000 hectolitres, ce qui met la consommation à 108300000 hectolitres. Au prix moyen de 17 fr. 80 c. la dépense des consommateurs s'est élevée à 1922740000 fr., soit à peu près le même chiffre que dans la période 1886-1890.

L'erreur a commencé, a dit M. Fléchey, à partir de 1893; j'ai donc dû rectifier mes chiffres et traduire les quintaux en hectolitres, tant pour la production nationale que pour l'importation. Ces chiffres ne sont peut-être pas exactement ceux de M. Fléchey parce que je n'avais pas sous la main le tableau qu'il nous a montré l'autre jour; je me suis adressé à un commerçant de la Bourse aux blés, qui m'a appris que 100 hectolitres correspondaient moyennement à 77 quintaux métriques pour le blé français et à 79 pour les blés étrangers plus durs et plus lourds.

Voici donc les nouveaux chiffres : 75 millions de quintaux équivalent à 92350000 hectolitres pour la production nationale, et 12800000 quintaux à 15480000 hectolitres pour l'importation, ce qui fait ensemble 107830000 hectolitres. Au prix de 15 fr. 48 c. qui fut celui de cette année, cela donne, en dépense, 1692931000 fr.

Pour 1894, nous avons, d'après la même traduction, un chiffre total de 117876000 hectolitres qui, à 14 fr. 40 c. l'hectolitre, donnent 1697414400 fr.

Du rapprochement de ces chiffres, il résulte que la nation française avait consacré, de 1886 à 1890, aux achats de blé, c'est-à-dire de pain, 1943760000 fr. par an; en 1891, une somme de 2107400000 fr.; en 1892, une autre somme de 1922740000 fr.

Tandis qu'en 1893, nonobstant la baisse des prix, tombés de 17 fr. 80 c. à 15 fr. 70 c., la même nation n'a consacré à cette partie essentielle de son alimentation que 1692 millions et, en 1894, seulement 1697 millions, nonobstant une nouvelle chute de 1 fr. 30 c., soit de 8 p. 100.

Étant donné que le pain est l'aliment fondamental dans notre pays, et que la plus légère hausse ou la plus légère baisse des prix influe sur sa consommation, que, d'autre part, il y a en France des familles qui n'ont pas de pain à leur suffisance, et qui auraient dû en consommer davantage, puisqu'il était à meilleur marché, il résulte des chiffres ci-dessus que le régime protectionniste a diminué la faculté de consommation du pain en France de 250 millions de francs par an.

Et comme la consommation du pain, si elle est la plus extensible, est aussi la moins compressible, que faut-il penser de la diminution de la faculté de consommation des autres produits qui, eux, n'ont pas baissé de prix.

Il y a là une conséquence du régime qui a les préférences du Ministère de l'agriculture et qu'il était bon de faire ressortir.

M. Fléchey maintient ses précédentes critiques; toutefois, comme il n'a pas encore eu le temps de contrôler la valeur des chiffres des douanes, il se réserve d'adresser au Bureau, pour être insérée dans le Journal, une note qui répondra complètement aux nouvelles observations de M. Limousin. (Voir page 79.)

Le procès-verbal de la séance du 15 janvier 1896 est adopté.

Sont présentés, comme *membres titulaires*, pour être soumis à l'élection dans la prochaine séance,

Sur la proposition de MM. Yves Guyot et Émile Yvernès :

MM. Griolet, maître des requêtes honoraire, vice-président du Conseil d'administration de la Compagnie du chemin de fer du Nord, 97, avenue Henri-Martin;

Cornet, ancien président du Syndicat général de la boulangerie, vice-président du comité d'alimentation, conseiller municipal de Paris, 6, rue de Trévise;

Vaury, président des anciens syndics de la boulangerie, négociant, 162, rue de Rivoli.

M. le Président : Il y a peu d'années, un de nos plus distingués confrères, M. Clément Juglar, entrait à l'Académie des sciences morales et politiques. Aujourd'hui, l'Institut ouvre encore ses portes à l'un de nos anciens présidents, M. de Foville, que des travaux considérables signalaient, depuis longtemps, à l'attention de l'illustre Compagnie. Ces nominations d'hommes, qui représentent la science avec tant d'autorité, sont un honneur pour la statistique et la Société tiendra, j'en suis convaincu, à joindre ses sincères et cordiales félicitations à l'éclatant témoignage d'estime que vient de recevoir l'un de ses membres. (*Vifs applaudissements.*)

M. le Secrétaire général présente à la Société, au nom de leurs auteurs, les ouvrages suivants :

Discours prononcés devant la Commission extraparlementaire de l'impôt sur les revenus, par M. Alfred Neymarck; — *Proportionnel ou progressif ?* par M. L.-L. Vauthier; — *la Banque de France à travers le siècle*, par M. Flour de Saint-Genis; — *les Assurances sur la vie*, par M. P. de Chamberet; — *Catéchisme antibimétalliste*, par M. Georges Manchez; — *l'Assurance moderne*, année 1895, par M. G. Hamon; — *le Code civil péruvien*, par M. Raoul de la Grasserie; résumé analytique précédé d'une introduction très étendue et suivi des traités de droit international privé sanctionnés par le Congrès international sud-américain réuni à Montevideo; — *l'Assistance en Styrie*, par M. le Dr Ernst Mischler, de Gratz; — *Salaires et budgets ouvriers* en 1853 et en 1891, par M. Edm. Nicolaï, chef de division au Ministère de l'intérieur à Bruxelles; — *le Problème agricole et l'avenir social*, par M. F. Virgilii, de Sienne (Italie); — *la Statistique des suicides*, par M. le Dr von Mayr.

Cette dernière étude, extraite du *Lexique des sciences politiques*, 1895, est divisée en deux parties. Dans la première, l'auteur traite des questions de méthode, des procédés à l'aide desquels les différents États recueillent les données et analyse, en détail, les systèmes prussien, bavarois et français. Dans la seconde partie, M. von Mayr expose les résultats de cette statistique. Il a relevé, pour 18 pays d'Europe, 454689 suicides connus et soumis au contrôle de la statistique de 1881 à 1893. Ses recherches, au point de vue du sexe des suicidés, n'ont abouti que pour 384680 individus, qui se divisaient en 303698 hommes (79 p. 100) et 80982 femmes (21 p. 100). Ces proportions sont exactement celles que l'on relève pour la France. Quant à l'âge des suicidés, les divergences ou les lacunes des documents officiels ne permettent pas de comparaisons internationales.

En ce qui concerne la fréquence du suicide dans les divers pays, on remarque, dans le travail de M. von Mayr le tableau suivant, qui présente un réel intérêt.

Tableau.

	Nombre proportionnel des suicides pour 1 million d'habitants.		
	1881-85.	1886-90.	1891-93.
Accroissement constant.			
Grand-duché de Luxembourg	20	37	66
Hongrie	88	109 (1)	119 (2)
Angleterre et pays de Galles	74	79	87
Écosse	53	57	59
Irlande	22	24	27
Suède	97	118	136
Finlande	39	40	48
Pays-Bas	53	56	62
Belgique	107	121	130
France	195	218	235 (3)
Italie	49	49	56
Diminution constante.			
Norvège	69	67	63
Serbie	38 (4)	37 (5)	37
Espagne	25	22	18
Oscillations.			
Empire allemand	209	201	211
Autriche	162	160	163
Suisse	234	220	221
Danemark	249	261	248

Après quelques considérations sur la méthode à suivre pour connaître les causes des suicides, M. von Mayr termine par une bibliographie assez développée de la statistique du suicide, de 1858 à 1895.

M. Th. Ducrocq offre, au nom de M. Vital Cuinet, membre correspondant, les documents ci-après : 1° *Statistique générale de la navigation dans les ports ottomans* du 1er mars 1894 au 28 février 1895; 2° *le Mouvement commercial de l'Empire ottoman,* du 1er mars 1892 au 12 mars 1893; 3° la *même statistique commerciale* pour les cinq dernières années, du 1er mars 1888 au 28 février 1893.

M. Ducrocq dépose également sur le bureau un rapport relatif au grand ouvrage de M. Vital Cuinet sur *la Turquie d'Asie* (géographie administrative, statistique descriptive et raisonnée de chaque province de l'Asie mineure, 1890-1895) [6]. Ce rapport sera publié dans une des prochaines livraisons du Journal de la Société.

M. Moron, après avoir remercié la Société de l'honneur qu'elle lui a fait en l'appelant à prendre part aux travaux du Conseil de direction, distribue aux membres présents le rapport qu'il a adressé au Ministre du commerce, de l'industrie, des postes et télégraphes sur le *mouvement de la population en France pendant l'année 1894.* Les résultats constatés ne semblent pas très encourageants; le fait le plus regrettable qu'ils mettent en relief est la diminution des naissances, compensée

(1) 1886-88.
(2) 1892-93.
(3) 1891-92.
(4) 1881-84.
(5) 1888-90.
(6) 4 volumes grand in-8°, en 12 fascicules, avec 20 cartes.

sans doute en partie par celle des décès, mais qui n'est pas moindre de 19284. Cette réduction graduelle de la natalité en France fait, depuis longtemps, l'objet de toute la sollicitude de la Société de statistique. M. Bodio, directeur général de la statistique italienne, prépare, en ce moment, un ouvrage sur la population en Europe; on y verra combien est sensible, pour la France, le mouvement de décroissance. Il y a là un véritable danger pour le pays, et la Société de statistique ne saurait trop rechercher les moyens de le conjurer.

M. le Dr Jacques BERTILLON trouve dans les chiffres du rapport la confirmation des observations qu'il avait présentées sur le mouvement de la population en 1893. Le mal signalé est encore plus grave que ne l'indique la diminution de 20000 naissances, car, après la mortalité causée par l'épidémie de grippe, la natalité aurait dû se relever et il n'en a rien été en France, alors que le phénomène s'est produit à l'étranger.

M. Alfred NEYMARCK croit que l'une des grandes causes de la diminution de la population est l'accroissement des charges et des impôts qui pèsent sur le pays. Un enfant coûte, aujourd'hui, plus cher à élever, à établir — suivant l'expression courante — qu'il y a plusieurs années et on pourrait rechercher, à l'aide de la statistique, l'influence que la cherté de la vie, l'augmentation des impôts et la diminution des revenus peuvent exercer sur la natalité.

M. le Dr Jacques BERTILLON entretient l'assemblée d'une *statistique des médecins de Paris par nationalité*. Cette communication, trop étendue pour trouver place ici, sera prochainement insérée dans le Journal de la Société; en voici les principales conclusions :

Le recensement de 1891 a compté, à Paris, 2401 médecins, docteurs ou officiers de santé français et 521 étrangers, ce qui donne 22 médecins étrangers pour 100 médecins français; il n'y a pas de profession où la concurrence étrangère se fasse aussi vivement sentir. Les médecins étrangers profitent d'un véritable privilège aux dépens des médecins français : dispensés de baccalauréats sérieux, ils acquièrent non seulement un *titre*, mais des *droits* achetés par bien moins d'efforts que ceux des médecins français. Il ne saurait être question d'entraver leurs études, mais il semblerait logique de leur imposer les mêmes charges qu'aux nationaux.

M. le Dr LEDÉ dit que, parmi les étrangers qui s'intitulent médecins, un certain nombre n'ont aucun diplôme et qu'il y a moins de médecins étrangers que ne l'indique le recensement; il se plaint, surtout, des facilités qui sont accordées aux étrangers, aux dépens des Français, pour les examens de l'internat.

M. Cardozo DE BÉTHENCOURT connaît, pour son compte, à Paris, 22 médecins portugais dont aucun n'exerce et qui doivent être portés sur le recensement.

M. LIMOUSIN demande si les quartiers où l'on relève le plus de médecins étrangers ne sont pas ceux où les colonies étrangères sont les plus nombreuses.

M. BERTILLON répond affirmativement et, revenant sur sa communication, demande l'égalité entre Français et étrangers au point de vue de l'admission aux études médicales.

M. LE PRÉSIDENT fait observer que les conditions d'entrée importent peu et que ce qui est surtout à considérer, c'est l'examen de sortie.

M. LEVASSEUR confirme cette appréciation. Les baccalauréats exigés des Français et les équivalences accordées aux titres étrangers ont pour but unique de présumer une certaine culture intellectuelle jugée nécessaire pour entreprendre les études médicales. L'administration est seule juge des équivalences et la compétence médicale est la même, que l'on suive les cours en vertu de baccalauréats ou en vertu de diplômes jugés suffisants, si les examens professionnels sont identiques.

M. Victor TURQUAN, qu'un douloureux accident avait empêché d'assister à la séance du 15 janvier dernier, a la parole pour répondre à quelques-unes des observations de M. le Dr J. Bertillon sur *les migrations intérieures et les courants de migration en France* (voir numéro de janvier 1896, page 19). Cette réfutation figure à la suite du présent procès-verbal, page 82.

M. BERTILLON persiste à ne pas admettre le mode de calcul de M. Turquan,

consistant à donner simplement les chiffres absolus des émigrés et des immigrés ; l'on ne se rend ainsi aucun compte de la proportionnalité de ces derniers par rapport à la population des départements intéressés.

M. Turquan : Aussi bien, mon cher collègue, j'ai eu soin de donner, en autant de cartes que voici sur le bureau — à la disposition de ceux des membres de la Société qui voudraient les consulter — les chiffres proportionnels des émigrés et des immigrés ramenés à 1 000 habitants dans chacun des départements. De cette façon les phénomènes deviennent parfaitement comparables. Cette étude monographique, que j'ai voulu complète, confirme, point par point, ce qui a été avancé : le bassin de la Seine est le rendez-vous de toute la France et le Massif Central, les Alpes, les Pyrénées, le Jura, alimentent, de leur émigration constante, les régions qui se dépeupleraient, par excédent de décès, si elles étaient abandonnées à elles-mêmes.

La discussion étant close, M. le Dr Bertillon fait, sur *une nouvelle table de morbidité calculée d'après la statistique de la Société de secours mutuels des employés d'Angers,* une communication que l'on trouvera plus loin, page 86.

M. Levasseur s'associe aux observations de M. Bertillon. Il serait très désirable d'être renseigné sur la morbidité des membres des sociétés de secours mutuels ; mais il y a deux causes d'incertitude : la première vient de ce que toutes les sociétés n'accordent pas de secours pendant le même temps. Les unes les limitent aux trois premiers mois de maladie, les autres aux six premiers mois et, lorsque le secours cesse d'être donné, la liste ne mentionne plus le malade. C'est, probablement, à ce que les sociétés anglaises secourent plus longtemps leurs membres malades qu'il faut attribuer la morbidité considérable accusée par ces sociétés. Il en est de même, en France, pour les sociétés autorisées et pour les sociétés approuvées. Celles-ci ont, en général, une morbidité moins forte que les premières, car elles sont enserrées dans des règlements qui ne leur permettent d'accorder des secours que dans des cas bien déterminés. La seconde cause d'incertitude vient de l'administration même de la société. Une société bien administrée fait des enquêtes, s'assure de l'état de santé de ceux qui demandent des secours et a une morbidité plus faible qu'une société mal administrée. Il serait vivement souhaitable, ajoute M. Levasseur, que l'on connût l'âge des mutuellistes et des malades ; c'est un renseignement que pourraient facilement donner les sociétés qui accordent des retraites à leurs adhérents.

M. Limousin dit que toutes les sociétés pourraient fournir l'âge de leurs associés, puisqu'elles en exigent la déclaration au moment de l'entrée.

M. Dubois de l'Estang considère comme indispensable la connaissance de l'âge, qui, seule, peut permettre d'établir des prévisions financières sur une base sérieuse.

M. Moron fait remarquer que, d'après des tables dressées, en 1890, par M. Bertillon, la mortalité des ouvriers lyonnais serait supérieure à celle qu'indiquent les tables d'Hubbard, tandis que la morbidité serait plus faible. Doit-on en conclure que les ouvriers lyonnais sont moins malades, mais meurent plus ?

M. Bertillon répond qu'il n'y a aucune relation entre la morbidité et la mortalité, ainsi que le montrent les tables anglaises, et que les écarts signalés par M. Moron proviennent de ce qu'il n'y a qu'une manière d'entendre le mot *mort,* tandis qu'il y a une infinité de manières d'entendre le mot *maladie.*

M. le Président, résumant la discussion, en dégage cette conclusion, qu'il est très regrettable de ne pas trouver, dans les documents relatifs aux sociétés de secours mutuels, l'âge des associés. L'initiative privée étant impuissante à combler cette lacune, il conviendrait de s'adresser aux pouvoirs publics. Le Président estime donc que la Société pourrait charger son Bureau de saisir de la question M. le Ministre de l'intérieur en appelant son attention sur le vœu qui vient d'être unanimement exprimé. L'assemblée adopte cette proposition.

L'ordre du jour étant épuisé, M. le Président fait connaître celui de la séance du 18 mars prochain :

1° Mouvement de la population au Groënland, par M. Moron.
2° Comparaison des divers relevés statistiques aux époques de crise et de prospérité, par M. Clément Juglar.
3° Les traités de commerce et l'Allemagne, par M. Arthur Raffalovich.
4° Discussion de la communication de M. Daniel Bellet sur la vitesse croissante des traversées transatlantiques.
La séance est levée à 11 heures 1/4.

Le Secrétaire général, E. YVERNÈS.

Le Président, Yves GUYOT.

II.

ANNEXES AU PROCÈS-VERBAL.

1°.

DE LA CONSOMMATION DU BLÉ EN FRANCE DE 1886 A 1895.

Il a été question dans une discussion récente (voir procès-verbaux des séances de la Société des 18 décembre 1895 et 15 janvier 1896) de la consommation du blé en France. Il nous a paru utile de mettre les choses au point, en calculant, d'après les documents officiels, les quantités de blé consommées pendant ces dix dernières années.

Il n'est peut-être pas inutile de faire remarquer qu'il ne s'agit pas ici des quantités consommées relevées directement, essai qui a été tenté, il y a une trentaine d'années, mais qui n'a pas été renouvelé, et pour cause, mais de quantités calculées de la même façon dans tous les pays en ajoutant à la production indigène l'excédent positif ou négatif des importations sur les exportations. Le résultat diffère de la quantité consommée réellement en ce sens qu'il ne tient pas compte de la différence entre les stocks d'entrée et de sortie de la période considérée. On verra plus loin que cette différence est négligeable à la condition de prendre une période d'observation suffisamment longue.

L'instabilité des récoltes est connue. C'est ainsi que, dans ces dix dernières années seulement, leur produit a varié de 77 millions d'hectolitres en 1891 (année minimum exceptionnelle, il est vrai) à 122 millions en 1894, le jeu des importations et des stocks venant combler les différences. Dans quelle mesure en est affectée la consommation? de quel prix la population paye-t-elle la nécessité de s'alimenter quotidiennement de pain? Voilà, nous semble-t-il, les deux points à élucider.

Ceci dit, nous rappellerons que les documents officiels relèvent pour chaque année les récoltes et les mouvements du commerce extérieur. Il devient donc facile de les relever, mais en les groupant, pour en étudier les mouvements, par périodes de cinq années, par exemple, 1886-1890, 1891-1895. Si les récoltes et les excédents d'importation peuvent être, en effet, connus annuellement, il n'en est pas de même des stocks dont une partie, celle existant chez les cultivateurs, reste inconnue. Il en résulte que si, pour une année donnée, on calcule la quantité consommée comme on l'a dit plus haut, on compte en moins le stock inconnu provenant du passé et existant au commencement de ladite année et en plus le stock inconnu restant à la fin de cette même année pour servir à la suivante. Ces stocks exerçant leur influence en sens contraire, l'erreur commise sera représentée

par la différence des stocks d'entrée et de sortie. Or, si on considère une seule année, cette différence peut être assez considérable. Il n'en est plus de même si le calcul repose sur les quantités moyennes tirées d'un certain nombre d'années, quinquennales, par exemple. D'un côté les différences contraires se compensent en tout ou en partie et d'autre part, la différence terminale est divisée par le nombre d'années de la période considérée, et devient dès lors négligeable.

Quantité de blé consommée de 1886 à 1890.

(*En milliers d'hectolitres.*)

Années.	Excédents d'importation du blé. Grains.	Farine convertie en grains.	Totaux.	Production indigène.	Quantité consommée.
1886	9425	335	9760	107287	117047
1887	11944	271	12215	112456	124671
1888	15125	353	15478	98741	114219
1889	15209	365	15574	108320	123894
1890	14061	441	14503	116916	131419
Totaux	65764	1765	67530	543720	611250
Moyennes quinquennales	13153	353	13506	108744	122250

Le chiffre des récoltes a été puisé dans les statistiques officielles du Ministère de l'agriculture et ceux des excédents d'importation ont été calculés d'après la statistique des douanes, en convertissant les quantités de farine en quantités correspondantes de grains.

Voici maintenant les chiffres de la période quinquennale suivante.

Quantité de blé consommée de 1891 à 1895.

(*En milliers d'hectolitres.*)

Années.	Excédents d'importation du blé. Grains.	Farine convertie en grains.	Totaux.	Production indigène.	Quantité consommée.
1891	26126	1287	27413	77265	104678
1892	25112	567	25679	109536	135215
1893	13352	72 (1)	13280	97792	111072
1894	16619	82 (1)	16537	122469	139006
1895	5981	412	6393	119508	125901
Totaux	87190	2112	89302	526570	615872
Moyennes quinquennales	17438	422	17860	105314	123178

On voit immédiatement que la moyenne annuelle de la quantité consommée a varié de 1886-1890 à 1891-1895 de près de 1 million d'hectolitres (928,000). Le chiffre est relativement faible, il est dû à la présence, dans la seconde période, de l'année 1891, année absolument exceptionnelle puisqu'il faut remonter jusqu'à 1861 pour en trouver une semblable (2). Il y a donc lieu de l'isoler du calcul pour obtenir un chiffre réellement normal.

On obtient alors les moyennes suivantes, 1892-1895 :

Totaux	61064	825	61889	449305	111194
Moyennes quadriennales	15266	206	15472	112326	127798

(1) Excédent d'exportation.

(2) Nous ne parlons pas de 1871 (75 millions d'hectol.), dont la récolte a été compromise par la guerre.

C'est un accroissement moyen annuel, par rapport à la période précédente, de 5,548,000 hectolitres, soit de 4,53 p. 100, qu'on peut considérer comme normal, ainsi que nous allons le démontrer. Les années comme 1891 se présentent, en effet, très rarement et leur influence, quoique n'arrêtant pas le sens du mouvement de la consommation, masque son intensité réelle. Cette influence disparaît si l'on observe une période de temps plus longue. C'est ainsi que nous rapprocherons, en tenant compte de l'année 1891, la quantité consommée moyennement par an de 1886 à 1895, tirée des données ci-dessus mentionnées, des quantités moyennes annuelles calculées de 1831 à 1881 par période de 10 ans dans la *Statistique agricole décennale de 1882*.

Moyennes annuelles périodiques de consommation du blé.

(*En milliers d'hectolitres.*)

Périodes.	Quantité de froment consommée.	Augmentation absolue.
1831-41	68914	»
1842-51	81611	12697
1852-61	90936	9325
1862-71	101613	10677
1872-81	110955	9342
1886-95	122712	11757

On voit que depuis 65 ans l'augmentation de la quantité consommée du blé est régulière et l'on en sera frappé si l'on songe à la variabilité des éléments qui contribuent à la former (variété des récoltes, différence des régimes économiques, jeu des importations, etc.). L'influence de ces divers facteurs se fait sentir sur le prix du blé, mais non sur les quantités mises à la disposition des consommateurs, qui vont toujours s'accroissant. C'est là le premier point qu'il s'agissait d'établir.

Quant au second, c'est-à-dire au mouvement qu'a subi la valeur de cette quantité, il s'agit de s'entendre. Un seul mouvement nous paraît intéressant à étudier au point de vue de la consommation, le seul qui nous occupe ici. C'est celui de la valeur du pain. C'est, en effet, du pain qu'achète l'immense majorité des consommateurs et non du blé ou de la farine. Dès lors, nous ne saisissons pas très bien l'intérêt qui consiste à étudier, comme l'a fait un de nos collègues dans une de nos séances, l'influence, sur les dépenses de la famille, des mouvements du prix du blé. Ce procédé se comprendrait s'il y avait relation entre ces mouvements et ceux du prix du pain. En fait, il n'en est malheureusement pas ainsi. Dès lors, peu importe au consommateur, que le prix du blé diminue, s'il n'en profite pas. Cette contradiction entre les mouvements du prix de la matière première et du produit fabriqué est flagrante pour la période qui nous occupe. De 18 fr. 28 c. pour la période 1886-1890, le prix moyen de l'hectolitre de blé est descendu à 16 fr. de 1891 à 1895, avec des prix de 15 fr. 21 c. en 1894 et 14 fr. 14 c. en 1895. On peut même citer un prix minimum de 12 fr. 50 c. Le prix de la farine a diminué, mais dans une proportion un peu moindre et surtout moins variable. De leur côté, les frais de meunerie et de boulangerie ont peut-être très légèrement augmenté. — Il n'en est pas moins vrai que, malgré ces mouvements considérables de baisse, le prix du pain ne s'en est pas ressenti et peut être considéré comme stationnaire depuis 10 ans.

On sait que l'alimentation humaine absorbe les 80 centièmes de la quantité de blé consommée (15 centièmes étant réservés pour la semence et 5 pour les besoins de l'industrie). Dans ces conditions, et étant admis d'autre part que 1 kilogramme de blé correspond à peu près à 1 kilogramme de pain et que le poids de l'hectolitre de blé de toute provenance peut être évalué approximativement à 75 kilogr., on peut calculer la quantité moyenne de pain consommée annuellement dans les

deux périodes considérées. On obtient respectivement 73,349,600 quintaux de pain pour 1886-1890 et 76,678,000 quintaux pour 1891-1895, quantités dont le rapport représente le même accroissement de 4,53 pour 100 déjà cité. Le prix du pain étant considéré comme stationnaire, c'est ce même rapport qui mesurerait l'augmentation de la valeur du pain, si le nombre des consommateurs était resté le même.

Il n'en est pas tout à fait ainsi. Les dénombrements quinquennaux de la population nous fournissent à cet égard en 1876 et 1891 des chiffres que nous utiliserons pour calculer les dépenses par ménage et par individu, en ce qui concerne la consommation du pain, pour lequel, à défaut de données directes, nous admettrons le prix moyen de 0 fr. 30 c. le kilogramme. On obtient ainsi les résultats suivants :

Périodes.	Population.	Ménages.	Dépenses par individu.	Dépenses par ménage.
—	—	—	—	—
1886-90. . .	38218903	10582251	57f57	208f
1891-95. . .	38343192	10681960	59 99	215

C'est un accroissement moyen de dépenses de 4,20 pour 100 par individu et de 3,36 p. 100 par ménage, correspondant, comme nous l'avons dit plus haut, à un accroissement de 4,53 pour 100 de la quantité consommée.

En résumé : augmentation constante et régulière depuis 10 ans, comme par le passé, de la matière première alimentaire et accroissement un peu moindre, pour l'individu et pour les familles, des dépenses imposées par la consommation du produit fabriqué, le pain. Telles se présentent les deux faces de la question dont nous avons essayé de poser simplement les termes. Au lecteur de conclure.

E. Fléchey.

2°.

DES MIGRATIONS INTÉRIEURES ET DES MOUVEMENTS DE MIGRATION EN FRANCE.

Je crois devoir relever un passage du procès-verbal de la séance du 18 décembre dernier, dans lequel notre éminent confrère, M. Bertillon, avec l'autorité qui appartient à son nom, et rappelant un passage de son article « Démographie de l'Encyclopédie de l'hygiène » (1888), article qui fait le fond de son récent *Traité de statistique,* annonce que « l'auteur de l'introduction au recensement de 1886 se trompait certainement lorsqu'il croyait distinguer les régions à émigration (Centre et Midi) et les régions à immigration, entre autres les départements du Bassin de la Seine.

« C'est justement le contraire de la vérité, dit M. Bertillon : *les habitants du Midi et du Massif Central sont casaniers et n'émigrent pas vers le Nord :* ils préfèrent rester chez eux, et c'est pour cela que la plus grande partie des habitants est autochtone. »

Voilà donc un fait nouveau dans la science démographique, et certainement ceux de nos collègues qui se sont occupés, et ils sont nombreux, des questions de déplacements de population dans l'intérieur de la France, MM. Levasseur, Cheysson, Loua, Fléchey, etc., seront bien étonnés lorsqu'ils apprendront que le Midi et le Massif Central émigrent moins que le Bassin de la Seine et que les habitants y sont casaniers.

Il est certain que M. Bertillon n'a pas écrit à la légère, qu'il a basé cette grave affirmation sur des faits précis, sur de nombreuses observations de chiffres authentiques, et qu'il ne s'est pas inscrit en faux contre un document officiel dont j'ai eu l'honneur de rédiger l'introduction, sans apporter la preuve de ce qu'il avance.

En attendant qu'il apporte cette preuve, M. Bertillon voudra bien me permettre de justifier par des chiffres officiels, puisqu'ils se trouvent dans les tableaux de développement du dernier recensement, la proposition que j'ai avancée, il y a près de 10 ans, et que j'ai confirmée dans l'introduction du recensement de 1891.

« La statistique, dit M. Bertillon, a pour but de synthétiser les faits de même nature, ou encore d'analyser des faits complexes, et M. Turquan ne fait ni l'un ni l'autre. »

Voici toujours une synthèse : quatorze départements, occupant le nord de la France et le bassin de la Seine, ont été réunis et, pour chacun d'eux, deux groupes d'émigrés ont été constitués : d'une part, les départements immédiatement voisins, et, d'autre part, le reste de la France. Par exemple, pour la Seine-Inférieure, l'ensemble des émigrés originaires de ce département a été coupé en deux groupes : le premier comprenant la Somme, l'Oise, la Seine-et-Oise, l'Eure, le Calvados : 38725 émigrants s'écartant peu de la Seine-Inférieure ; le second comprenant le reste des émigrants répandus en France : 60712 émigrants.

Donc, pour la Seine-Inférieure, l'émigration peu lointaine constitue les 39 p. 100 de l'émigration totale.

En procédant de la même manière pour l'immigration dans la Seine-Inférieure, on trouverait que, sur 120737 immigrants venant de toute la France, il y en a 50555 qui viennent des départements immédiatement voisins, soit 42 p. 100, et 70182 venant de plus loin.

Afin de justifier mes calculs, je joins ici l'analyse de l'émigration, puis de l'immigration des 14 départements du Nord et du Bassin de la Seine, sous cette forme :

		Émigrés originaires de la Seine-Inférieure.	Immigrés dans la Seine-Inférieure.
Seine-Inférieure.	Somme	4893	8941
	Oise	5631	4183
	Seine-et-Oise	6119	1831
	Eure	17605	27261
	Calvados	4477	8339
Départements voisins	Total de l'émigration	38725	»
	Total de l'immigration	»	50555
Autres départements		60712	70182
Total général	de l'émigration	99437	»
	de l'immigration	»	120737
Proportion p. 100		39	42

Ce calcul a été fait pour 14 départements du Nord et du Bassin de la Seine, et pour 19 départements du Midi et du Massif Central.

En voici la synthèse maintenant, dans un tableau indiquant le mouvement migratoire relatif à ces 33 départements, scindé, comme il vient d'être dit, en deux groupes, région voisine et autres régions.

Il sera intéressant de présenter, en la commentant, la synthèse de chacune des deux régions déterminées par le tableau qui précède.

TABLEAU.

Émigration.

	Bassins de la Seine et du Nord.		Midi et Centre.	
	Chiffres absolus.	Proportion pour 100 émigrants.	Chiffres absolus.	Proportion pour 100 émigrants.
Vers les départements voisins de chacun des composants.	633872	41	403662	39
Vers les autres départements. . . .	915681	59	624810	61
Total des émigrants.	1549553	100	1028472	100

Immigration.

Venant des départements voisins . .	744637	27	328647	53
— du reste de la France. . . .	2077428	73	290593	47
Total des immigrants	2822065	100	619240	100

Il résulte déjà de ce tableau que l'immigration est plus localisée, plus concentrée dans les départements du Nord et du Bassin de la Seine, que dans le Centre et dans le Midi, alors que les immigrations, venant de loin, y sont plus intenses.

L'on pourra dire toutefois que les différences ne sont pas très sensibles.

Mais cela tient à ce que, dans chacun des groupes régionaux, se trouve une cause de trouble très importante : le département de la Seine, d'une part, et, d'autre part, les trois départements de l'Hérault, du Gard, des Bouches-du-Rhône, qui sont le siège d'une immigration considérable et d'une émigration très importante ; en les mettant hors de cause, la statistique des mouvements attractifs ou expansifs généraux se trouvera dégagée d'une certaine perturbation ; voici les résultats :

Émigration.

	Bassins de la Seine et du Nord, non compris le département de la Seine.		Midi et Massif central, non compris Hérault, Gard et Bouches-du-Rhône.	
	Chiffres absolus.	Proportion pour 100.	Chiffres absolus.	Proportion pour 100.
Vers les départements immédiatement voisins.	557577	45	347895	39
Vers les autres départements de la France. .	676250	55	537471	61
Total.	1233827	100	885366	100

Immigration.

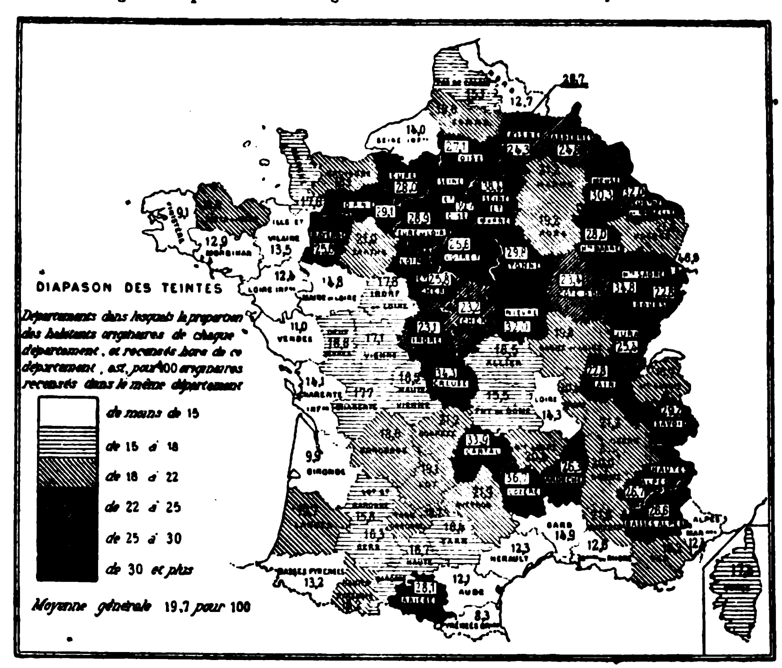
Venant des départements immédiatement voisins	563505	48	188745	61
— du reste de la France	599170	52	121927	39
Total.	1162675	100	310672	100

En d'autres termes, l'émigration courte, casanière, celle qui se borne aux départements limitrophes, est de près de la moitié de l'ensemble de l'émigration, pour ce qui concerne le Bassin de la Seine et le nord de la France, — et d'un peu plus du tiers de l'ensemble de l'émigration dans le Massif Central et dans le Midi — donc, contrairement à ce que déclare M. Bertillon, sans le démontrer, le Midi émigre plus, et émigre plus loin, que le Nord.

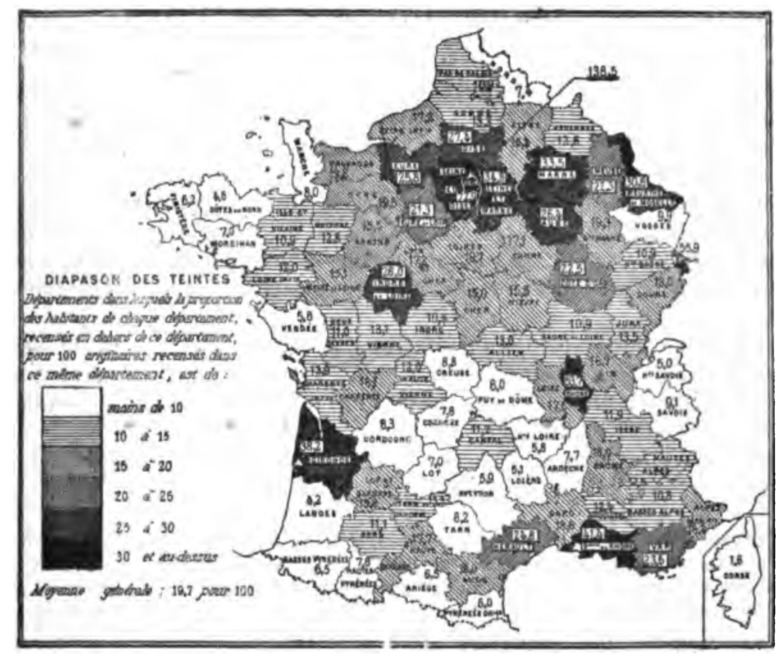
De plus, l'immigration provenant de départements limitrophes ne constitue pas la moitié de l'ensemble de l'immigration totale, pour ce qui concerne le nord de la France et le Bassin de la Seine — tandis qu'elle constitue près des deux tiers de l'immigration totale des départements méridionaux : dans le Midi, donc, l'immi-

gration est constituée, pour la plus grande partie, de gens venant du voisinage de

COEFFICIENTS DE MIGRATIONS INTÉRIEURES PAR DÉPARTEMENT.
ÉMIGRATIONS. PROPORTION POUR 100.
Originaires présents des émigrés recensés dans les autres départements.



COEFFICIENTS DE MIGRATIONS INTÉRIEURES PAR DÉPARTEMENT.
IMMIGRATIONS. PROPORTION POUR 100.
Originaires des immigrés provenant des autres départements.



chaque département, les autres émigrants se dirigeant surtout vers le Nord, contrairement à ce que déclare M. Bertillon.

Un simple coup d'œil jeté sur ma carte aux 87 flèches, auxquelles M. Bertillon refuse tout pouvoir démonstratif et auxquelles je prie mes collègues de vouloir bien se reporter, en dit d'ailleurs aussi long et d'une façon moins abstraite, certainement, que les calculs qui figurent ci-dessus. Néanmoins je tenais à démontrer, par A + B, et chiffres à l'appui, que je ne m'étais pas avancé à la légère et que je n'avais pas émis, quant à moi, une proposition *à priori*.

Je tiens, du reste, à la disposition de mon honorable contradicteur la série des 261 cartes de France et de mes calculs, qu'il veut bien qualifier de travail assez considérable. M. Bertillon y verra, dans chaque monographie de département, comment varie la répartition géographique des excédents d'émigration ou d'immigration, pour chacun des autres départements. Il y verra que, d'une manière générale, l'excédent d'immigration se constate dans le Bassin de la Seine, tandis que l'excédent d'émigration se constate dans le Midi (sauf les départements de la Gironde, de l'Hérault, du Gard, des Bouches-du-Rhône, du Var, des Alpes-Maritimes, fait déjà très connu). [Voir les deux cartogrammes de la page précédente.]

En tout état de cause j'attendrai la preuve du fait avancé par M. Bertillon, à savoir que je me trompais en distinguant les régions à émigration (Centre et Midi) et les régions à immigration (Bassin de la Seine); mon savant confrère ne manquera pas de m'apporter la preuve de mon erreur, qui est également l'erreur de tous les démographes.

Victor TURQUAN.

3°.

SUR UNE NOUVELLE TABLE DE MORBIDITÉ CALCULÉE D'APRÈS LA STATISTIQUE DE LA SOCIÉTÉ DE SECOURS MUTUELS DES EMPLOYÉS D'ANGERS.

Il n'existe en France que deux tables de morbidité : l'une est celle de Hubbard (1) qui fait autorité dans les compagnies d'assurances; l'autre est celle que j'ai calculée d'après les statistiques de la Société de secours mutuels des ouvriers en soie de Lyon (2) observées pendant vingt années.

Celle que je vous présente aujourd'hui résulte de la statistique de la Société de secours mutuels des employés d'Angers. Cette Société est très peu nombreuse; mais sa statistique porte sur trente années, en sorte que le nombre des années de vie observées est à peu près suffisant, à condition de les grouper par périodes d'âge.

Cette statistique donne le nombre des cas, le nombre des jours de maladie, en distinguant les maladies de courte durée (moins de 3 mois) et celles de longue durée (plus de 3 mois). De plus, elle contient d'intéressants renseignements sur la durée et la nature des maladies.

Voici les principaux nombres absolus que contient cette statistique (3).

---

(1) *De l'Organisation des sociétés de prévoyance*, par G. Hubbard, 1852. M. Gustave Hubbard a utilisé les documents qu'il a laborieusement recueillis dans 25 sociétés de secours mutuels pendant un nombre d'années variable pour chacune d'elles (le plus souvent de 1830 ou 1835 jusqu'en 1849). Cette table a été souvent reproduite, mais le plus souvent on l'a faussée en voulant l'abréger.

(2) *Revue d'Hygiène*, 1890. *Annuaire statistique de la ville de Paris*, 1890. Quelque temps après, M. Louis Fontaine a utilisé le même document d'une façon un peu différente.

(3) Elle m'a été confiée en manuscrit par M. Decuillé, secrétaire de la Société Elle est très détaillée, mais le faible nombre des observations m'a obligé à la condenser beaucoup.



I. Statistique de la Société de secours mutuels des employés d'Angers.

(*Nombres absolus.*)

AGE.	PÉRIODE 1864-79.					PÉRIODE 1880-94.				
	NOMBRE d'années de vie observées.	MALADIES de moins de 3 mois.		MALADIES de plus de 3 mois.		NOMBRE d'années de vie observées.	MALADIES de moins de 3 mois.		MALADIES de plus de 3 mois.	
		Nombre de cas.	Nombre de jours.	Nombre de cas.	Nombre de jours.		Nombre de cas.	Nombre de jours.	Nombre de cas.	Nombre de jours.
17 à 19 ans	27	2	25	»	»	11	2	28	»	»
20 à 24 —	138	19	357	3	462	59	7	173	1	180
25 à 29 —	275	30	465	»	»	209	44	861	1	250
30 à 34 —	312	45	891	2	181	333	63	870	4	524
35 à 39 —	276	39	675	2	375	361	63	1 008	2	212
40 à 44 —	197	31	530	3	389	328	53	867	6	792
45 à 49 —	100	10	196	2	348	258	52	1 080	2	279
50 à 54 —	48	8	164	»	»	190	21	385	3	368
55 à 59 —	21	»	»	»	»	41	7	232	3	478
60 à 64 —	»	»	»	»	»	14	3	120	2	254
Totaux. . .	1 391	184	3 303	12	1 755	1 804	315	5 624	21	3 332

II. Durée des maladies selon l'âge des sociétaires (1864-94).

(*Nombres absolus.*)

AGE.	NOMBRE D'ANNÉES de vie observées.	NOMBRE TOTAL des cas de maladie.	NOMBRE DES CAS DE MALADIE AYANT DURÉ							
			de 1 à 5 jours.	de 6 à 15 jours.	de 16 jours à 1 mois.	de 1 à 2 mois.	de 2 à 3 mois.	de 3 à 6 mois.	de 6 mois à 1 an.	1 an et plus.
16 à 24 ans	285	34	3	15	6	5	1	2	2	»
25 à 34 —	1 129	188	21	100	32	20	8	5	2	»
35 à 44 —	1 162	200	23	96	41	20	7	7	4	2
45 à 54 —	596	93	9	50	14	12	6	4	2	1
55 à 64 —	76	18	2	3	2	3	2	5	1	»
Totaux. . .	3 198	538 (*)	58	264	95	60	24	23	11	3

(*) Le total résultant du tableau I n'était que de 535. Les deux tableaux ne cadrent pas très exactement. Ces différences insignifiantes tiennent à ce qu'on n'a pas toujours apprécié de même deux cas de maladie séparés par un temps très court de bonne santé.

Voici les chiffres les plus importants que j'aie tirés du premier de ces deux tableaux :

III. Morbidité des employés d'Angers (1864-94).

Age.	Maladies de moins de 3 mois. — Pour 100 années de vie, combien		Maladies de plus de 3 mois. — Pour 100 années de vie, combien		TOTAL. — Pour 100 années de vie, combien	
	de cas de maladie.	de jours de maladie.	de cas de maladie.	de jours de maladie.	de cas de maladie.	de jours de maladie.
17 à 24 ans . . .	12,7	248	1,7	273	14,4	521
25 à 34 — . . .	16,1	273	0,6	84	16,7	358
35 à 44 — . . .	16,0	265	1,1	152	17,1	417
45 à 54 — . . .	15,2	306	1,2	166	16,4	473
55 à 64 — . . .	13,1	463	6,5	956	19,7	1419
Ensemble. . .	15,6	279	1,1	159	16,7	438

Ce tableau montre une morbidité des plus faibles. Elle est inférieure à celle des ouvriers en soie de Lyon qui, elle-même, était fort au-dessous de la table d'Hubbard, de la table italienne, et surtout fort au-dessous des tables anglaises.

J'ai dit autrefois (1) pourquoi les tables anglaises présentent un nombre de jours de maladie si élevé : cela tient, à mon avis, à ce qu'elles sont riches et peuvent se montrer plus généreuses dans la distribution des secours que ne le sont les sociétés françaises. Les Anglais, notamment, paraissent indemniser les maladies les plus longues, et même certaines infirmités.

La profession d'employé n'est pas pénible, et passe pour n'être, généralement, pas malsaine, et le climat d'Angers est très agréable. Cependant, on hésitera peut-être à affirmer que ce soit l'explication de la faible morbidité que révèle notre statistique.

Voici comment nous croyons devoir utiliser le second tableau :

IV. Morbidité, selon la durée des maladies, des employés d'Angers (1864-94).

Pour 100 années de vie, à chaque âge, combien de cas de maladie de chaque durée (2).

Age.	De 1 à 5 jours.	De 6 à 15 jours.	De 16 jours à 1 mois.	De 1 à 3 mois.	3 mois et plus.	Total.
16 à 24 ans.	1,3	6,4	2,5	2,5	1,7	14,4
25 à 34 —.	1,9	8,9	2,8	2,5	0,6	16,7
35 à 44 —.	2,0	8,3	3,5	2,3	1,1	17,1
45 à 54 —.	1,5	8,4	2,3	3,0	1,2	16,4
55 à 64 —.	2,6	4,0	2,6	6,6	7,9	23,7
Ensemble.	1,8	8,2	3,0	2,6	1,2	16,8

De ce tableau, il semble résulter que ce sont surtout les maladies de longue durée qui chargent la morbidité des vieillards.

Ce tableau me paraît très important pour définir, autant que possible, ce qu'il faut entendre, dans une société donnée, par « cas de maladie » ou par « jour de maladie ». Ces mots sont toujours obscurs, quelque explicites que soient les règlements, et leur sens varie beaucoup d'une société à une autre et surtout d'un pays à un autre. La durée des cas de maladie, et la nature des maladies observées sont encore ce qui peut le mieux servir à en faire pénétrer le sens.

Le manuscrit qui m'a été remis contient beaucoup d'autres renseignements (nature des maladies, leur durée, etc..., nombre des décès, etc.), que l'exiguïté des chiffres nous empêche absolument d'utiliser.

La Société des employés d'Angers a été conduite à établir la statistique que nous venons d'étudier, à la suite de la publication du rapport que j'ai présenté sur cette question à la Commission des sociétés de secours mutuels au Ministère de l'intérieur. Mes conclusions ont été regardées, par cette Commission, comme trop modestes, et elle en a adopté d'autres qui étaient assurément bien préférables..., mais qui n'ont été, depuis quatre ans, suivies d'aucun résultat.

Quoique mes conclusions n'aient pas été adoptées, on voit qu'elles n'ont pas été tout à fait stériles.

Jacques BERTILLON.

(1) *Revue d'Hygiène*, 1890.

(2) D'autres auteurs calculent le rapport suivant : « Sur 100 cas de maladie à chaque âge, combien de chaque durée ». Ce rapport ne nous paraît pas logique.

III.

MOUVEMENT DE LA POPULATION DE LA FRANCE EN 1894.

RAPPORT AU MINISTRE DU COMMERCE, DE L'INDUSTRIE, DES POSTES ET DES TÉLÉGRAPHES (1).

Monsieur le Ministre,

J'ai l'honneur de vous présenter les principaux résultats statistiques du mouvement de la population de la France pendant l'année 1894.

Il a été relevé d'après le dépouillement des registres de l'état civil :

286 662 mariages;

6419 divorces;

855 388 naissances;

815 620 décès.

Comparés aux chiffres relatifs à l'année 1893, ces nombres font ressortir une différence en moins, pour 1894, de 632 mariages, de 19 284 naissances et de 51 906 décès. Les divorces seuls ont augmenté de 235 unités.

Si on laisse de côté la faible diminution (0,2 p. 100) des mariages et l'accroissement (3,9 p. 100) des divorces, l'année 1894 peut être considérée comme caractérisée par un faible recul des naissances (2,2 p. 100) et par une notable diminution des décès (6 p. 100) par rapport à l'année précédente.

L'excédent des naissances sur les décès, qui avait été, en 1893, de 7 146 unités, s'est trouvé porté, par suite de la diminution des décès et malgré la diminution du chiffre des naissances, à 39 768 unités.

Il est intéressant de comparer les résultats du mouvement de la population en 1894 à ceux de la dernière période quinquennale ainsi que l'indiquent les chiffres suivants :

Années.	Naissances.	Décès.	Excédent de naissances.	Excédent de décès.
1890. . . .	838 059	876 505	»	38 446
1891. . . .	866 377	876 882	»	10 505
1892. . . .	855 847	875 888	»	20 041
1893. . . .	874 672	867 526	7 146	»
1894. . . .	855 388	815 620	39 768	»

Après un relèvement en 1893, le nombre des naissances est revenu à celui des années précédentes et il semble résulter des chiffres qui précèdent que l'accroissement de la population en France ne se règle plus aujourd'hui que sur la diminution des décès.

La situation n'est donc pas aussi satisfaisante qu'on aurait pu le croire au simple examen de la différence entre le chiffre des naissances et celui des décès.

Ces constatations d'un ordre général étant faites sur l'ensemble du mouvement de la population de la France, il convient d'analyser brièvement les résultats des relevés en ce qui concerne les mariages, les divorces, les naissances et les décès pendant l'année 1894.

Mariages. — Les mariages, quoique en diminution de 632 sur les unions enregistrées en 1893, se sont maintenus, en 1894, à un taux très satisfaisant de 7,5 pour 1 000 habitants. Dans 40 départements, notamment dans l'Est et dans le Nord, les mariages ont augmenté; les deux seuls départements du Nord et du Pas-de-Calais, dont la population s'accroît d'ailleurs tous les jours très sensiblement, présentent à eux deux une augmentation de plus de 900 mariages; par contre, le nombre des mariages a très sensiblement baissé dans la plupart des départements normands et bretons, mais surtout dans les Basses-Pyrénées (3 360 mariages en 1893, et 2 575 en 1894).

Aussi, est-ce dans ce département, ainsi que dans les Hautes-Pyrénées, son voisin, tous deux siège d'une émigration considérable, que l'on rencontre la plus faible nuptialité (6 mariages p. 1000).

Dans d'autres régions de la France bien caractérisées, la nuptialité est également faible :

(1) *Journal officiel* du 23 janvier 1896.

Corse et départements alpins (6,3 à 6,8 pour 1000 habitants); Yonne, Côte-d'Or, Haute-Marne, Aube, Meuse (6 à 6,6 pour 1000 habitants).

Au contraire, le taux de la nuptialité se maintient élevé dans le Limousin, Haute-Vienne (8,5 pour 1000 habitants), Corrèze et Creuse (8,1 p. 1000); dans le nord de la France, Pas-de-Calais (8,2 p. 1000) et Nord (8,4 p. 1000), mais surtout dans la Seine (9,2 p. 1000).

Au surplus, voici le classement qui dispose les départements d'après le taux de nuptialité qui leur est propre :

Classement des départements d'après le taux de leur nuptialité.

(Proportion pour 1000 habitants.)

5,9. Hautes-Pyrénées.

6 à 6,5. Corse, Côte-d'Or, Haute-Marne, Meuse, Morbihan, Basses-Pyrénées, Savoie.

6,5 à 7. Basses-Alpes, Hautes-Alpes, Alpes-Maritimes, Ardennes, Aube, Calvados, Eure, Eure-et-Loir, Gers, Loir-et-Cher, Loiret, Lot, Lot-et-Garonne, Manche, Nièvre, Orne, Haute-Saône, Haute-Savoie, Seine-et-Marne, Deux-Sèvres, Tarn-et-Garonne, Yonne.

7 à 7,5. Ain, Aisne, Allier, Ariège, Aude, Aveyron, Cantal, Charente, Charente-Inférieure, Cher, Doubs, Drôme, Haute-Garonne, Hérault, Ille-et-Vilaine, Indre-et-Loire, Isère, Jura, Landes, Loire-Inférieure, Lozère, Maine-et-Loire, Mayenne, Puy-de-Dôme, Pyrénées-Orientales, Rhône, Somme, Var, Vendée, Vienne.

7,5 à 8. Ardèche, Côtes-du-Nord, Dordogne, Finistère, Gard, Gironde, Indre, Haute-Loire, Marne, Meurthe-et-Moselle, Oise, Belfort, Saône-et-Loire, Sarthe, Seine-Inférieure, Seine-et-Oise, Tarn, Vosges.

8 à 8,5. Bouches-du-Rhône, Corrèze, Creuse, Loire, Nord, Pas-de-Calais, Vaucluse.

8,5 à 9. Haute-Vienne.

9,2. Seine.

Divorces. — Les divorces qui, dans le cours de 1893, avaient progressé de 412 unités, ont encore augmenté l'année suivante de 235 et ont atteint le chiffre de 6419, le plus considérable qui ait été relevé depuis la loi du 27 juillet 1884. Dans 53 départements le nombre des divorces a augmenté, présentant un accroissement de 489 unions dissoutes, pendant que 34 autres départements enregistraient ensemble 254 divorces de moins qu'en 1893. Pour ce qui concerne la répartition géographique du divorce en France, les différences sont profondes de département à département. Alors que l'on a compté, en moyenne, 17 divorces sur 100000 habitants dans l'ensemble de la France et 83 pour 100000 ménages, il en a été enregistré :

Départements.	Pour 100000 habitants.	Pour 100000 ménages.	Départements.	Pour 100000 habitants	Pour 100000 ménages.
Seine	51	258	Aube	28	113
Eure	34	131	Marne	27	126
Aisne	33	150	Gironde	26	122
Seine-et-Oise	32	152	Seine-Inférieure	25	131
Oise	30	131	Seine-et-Marne	24	106
Rhône	29	136	Calvados	23	113
Somme	28	130	Bouches-du-Rhône	23	115

C'est donc, comme par le passé, dans tout le bassin de la Seine, pris en bloc, qu'il y a le plus de divorces. Cette région compte à elle seule, en effet, la moitié des divorces prononcés en France, et le département de la Seine, pour sa part, en a compté 1603, c'est-à-dire le quart de l'ensemble des divorces. Par contre, les départements suivants ont eu à enregistrer peu de divorces, comme les années précédentes :

Départements.	Pour 100000 habitants.	Pour 100000 ménages.	Départements.	Pour 100000 habitants.	Pour 100000 ménages.
Lozère	0,8	5	Finistère	3,3	22
Basses-Pyrénées	1,9	12	Haute-Savoie	3,4	21
Vendée	2,0	10	Morbihan	3,7	25
Ariège	2,3	11	Savoie	3,8	23
Landes	2,3	17	Haute-Loire	3,8	22
Côtes-du-Nord	2,5	16	Indre	3,8	17

Dans la Bretagne, le Berri, les Pyrénées, le massif central, la Savoie et quelques autres départements, le divorce est, comme on le voit, fort peu répandu. Il ne faudrait pas néanmoins tirer de ces chiffres un argument décisif en faveur de la solidité des unions dans

ces dernières régions, car, par suite de la persistance de certains sentiments religieux, les ménages désunis ont recours de préférence à la séparation de corps, comme le démontrent annuellement les comptes de la justice civile, publiés par le ministère de la justice.

Naissances. — Il a été enregistré, pendant l'année 1894, 855388 naissances, soit 19284 de moins qu'en 1893. Cette diminution, d'une proportion de 1 naissance pour 2000 habitants, a été presque générale, puisqu'elle a porté sur 70 départements, quoique ayant affecté principalement les départements de l'Ouest (Bretagne, Normandie, Maine, Anjou, Poitou). Il n'est pas sans intérêt de signaler les points sur lesquels le déficit des naissances a été le plus accentué :

Départements.	Naissances		Différences en moins pour 1894.	
	en 1893.	en 1894.	Chiffres absolus.	Proportion pour 1 000.
Ille-et-Vilaine	15695	14402	1293	82
Morbihan	16189	15156	1033	64
Nord	51924	50963	961	18
Manche	11289	10363	926	82
Loire	15423	14627	796	51,4
Pas-de-Calais	27691	26900	791	28,6
Finistère	24135	23444	691	28,6
Côtes-du-Nord	17260	16590	670	38,8
Corse	8203	7561	642	78
Loire-Inférieure	14767	14149	618	41,9
Vendée	10549	9996	553	52,4
Deux-Sèvres	7304	6752	552	75,2
Maine-et-Loire	9681	9141	540	55,7

Les diminutions par rapport aux naissances de 1893 ont atteint les proportions de 82 p. 1000 dans Ille-et-Vilaine et la Manche, de 78 p. 1000 en Corse, de 75 p. 1000 dans les Deux-Sèvres, de 74 p. 1000 dans la Haute-Saône, de 72 p. 1000 dans la Meuse, de 68 p. 1000 dans l'Indre, de 66 p. 1000 dans Loir-et-Cher, et de 64 p. 1000 dans le Morbihan.

Une augmentation de naissances s'est fait sentir au Midi dans deux groupes de départements composés, le premier : de la Drôme, de Vaucluse et des Bouches-du-Rhône ; le second : de l'Ariège, de la Haute-Garonne, de Tarn-et-Garonne, de Lot-et Garonne, de la Gironde et de la Charente-Inférieure, tous contigus.

La natalité générale s'est maintenue à un taux faible, de 22,5 pour 1000 habitants, et de 3 naissances pour 1 mariage célébré. Cette moyenne, résultante des 87 moyennes propres à chaque département, est susceptible de varier, suivant le département, de plus du simple au double. C'est ainsi que, dans le Gers, on a constaté 14,5 naissances pour 1000 habitants, tandis que, dans le Finistère, la proportion des naissances, pour le même nombre d'habitants, a été de 32,6.

Voici comment se classent, à cet égard, les 87 départements :

Classement des départements d'après la proportion de naissances pour 1000 habitants, en 1894.

(*Proportion pour 1 000 habitants.*)

14 à 15. Gers.

15 à 16. Lot-et-Garonne.

16 à 17. Lot, Orne, Tarn-et-Garonne, Yonne.

17 à 18. Allier, Charente-Inférieure, Côte-d'Or, Haute-Garonne, Indre-et-Loire, Maine-et-Loire, Haute-Marne, Hautes-Pyrénées.

18 à 19. Aube, Charente, Meuse, Puy-de-Dôme.

19 à 20. Ain, Ariège, Calvados, Eure, Gironde, Indre, Loir-et-Cher, Mayenne, Nièvre, Rhône, Haute-Saône, Sarthe, Deux-Sèvres, Vienne.

20 à 21. Ardennes, Aude, Cher, Dordogne, Drôme, Eure-et-Loir, Isère, Jura, Loiret, Manche, Seine-et-Marne, Tarn, Var.

21 à 22. Creuse, Hérault, Landes, Loire-Inférieure, Somme, Vaucluse.

22 à 23. Aisne, Basses-Alpes, Cantal, Gard, Oise, Basses-Pyrénées, Saône-et-Loire, Haute-Savoie, Seine-et-Oise, Vendée.



23 à 24. Alpes-Maritimes, Aveyron, Doubs, Ille-et-Vilaine, Loire, Marne, Meurthe-et-Moselle, Savoie.
24 à 25. Alpes (Hautes-), Corrèze, Pyrénées-Orientales.
25 à 26. Ardèche, Haute-Loire, Belfort, Seine, Haute-Vienne, Vosges.
26 à 27. Bouches-du-Rhône, Corse.
27 à 28. Côtes-du-Nord, Lozère.
28 à 29. Morbihan, Seine-Inférieure.
29 à 30. Nord.
31. Pas-de-Calais.
32,6. Finistère.

C'est en Bretagne, dans le nord de la France (Nord et Pas-de-Calais, Seine, Seine-Inférieure), dans la Lozère, le Limousin, la Corse et les Bouches-du-Rhône que l'on compte, comme toujours, le plus de naissances (de 25 à 32 pour 1 000 habitants); les départements gascons, la Bourgogne, la Touraine, l'Anjou, en comptent fort peu, de 14,5 à 18 pour 1 000 habitants. Les départements gascons, depuis plusieurs années, accusent une natalité plus faible que celle des départements normands, lesquels avaient toujours été cités comme types de départements à faible natalité.

La population diminue d'autant plus dans le sud de la France qu'on y compte fort peu de naissances illégitimes. Dans le nord de la France, au contraire, et principalement dans le Pas-de-Calais, la Somme, la Seine-Inférieure, l'Eure, le Calvados, mais surtout à Paris, l'appoint des naissances illégitimes est considérable et contribue à relever d'une façon très sensible la natalité générale. La vérité est que, d'année en année, le contingent des naissances naturelles se maintient à un chiffre à peu près constant, avec légère tendance à augmenter, pendant que les naissances légitimes fléchissent d'une manière inquiétante.

Années.	Naissances		Proportion des naissances naturelles pour 100 naissances totales.
	légitimes.	naturelles.	
1885.	850 387	74 171	8,0
1886.	838 032	74 806	8,2
1887.	825 479	73 854	8,2
1888.	807 720	74 919	8,5
1889.	807 008	73 571	8,5
1890.	766 973	71 086	8,5
1891.	792 441	73 936	8,6
1892.	782 062	73 785	8,6
1893.	808 110	76 562	8,8
1894.	778 937	76 451	8,9

Le développement des centres industriels, l'augmentation de la population urbaine au détriment de la population rurale, suffisent à expliquer le phénomène mis en évidence par les chiffres ci-dessus.

Cette moyenne de 8,9 p. 100, représentant la fréquence des naissances naturelles dans l'ensemble du pays, par rapport à la totalité des naissances, varie de 2,2 p. 100 dans l'Ardèche et de 2,3 p. 100 dans le Finistère, à 13,8 p. 100 dans la Somme, 13,5 dans le Rhône, 13,2 dans la Seine-Inférieure, 12,4 dans le Nord, 12,3 dans les Bouches-du-Rhône, 12 dans le Calvados, l'Aisne et le territoire de Belfort. Dans la Seine, le nombre des naissances naturelles s'est élevé à 19123, soit 24 pour 100 des naissances. C'est le quart du chiffre total fourni par l'ensemble de la France.

Décès. — Le relevé du dépouillement des registres de l'état civil pour l'année 1894 a fait constater 815620 décès, au lieu de 867526, qui avaient été relevés en 1893. C'est donc là une diminution de 51 906 décès, chiffre très notable, qui ne doit pas être considéré comme accidentel, car cette diminution a porté sur 71 départements, accusant en moyenne un décroît de 790 décès, alors que 16 départements seulement enregistraient ensemble 4233 décès de plus que l'année précédente, en moyenne 260 décès seulement. La Normandie, la Corse, les départements alpins et les deux départements du Gers et de Lot-et-Garonne ont seuls eu à souffrir de cette aggravation de mortalité.

Voici les départements, au contraire, qui ont vu leur état sanitaire, si éprouvé les années précédentes, s'améliorer de la façon la plus sensible :

TABLEAU.

Départements.	Décès en 1893.	Décès en 1894.	Différence pour 1894. Chiffres absolus.	Différence pour 1894. Proportion pour 100.
Seine	74051	68507	5544	75
Nord	38498	35079	3419	88
Finistère	19732	16911	2821	143
Pas-de-Calais	19178	17183	1995	104
Hérault	12331	10398	1933	157
Seine-Inférieure	23607	21780	1827	77
Ille-et-Vilaine	16167	14444	1723	107
Loire-Inférieure	14137	12550	1587	112
Vendée	9283	7883	1400	151
Dordogne	10448	9196	1252	120
Seine-et-Oise	15793	14548	1245	79
Rhône	18130	16913	1217	67
Corrèze	6984	5909	1075	154
Morbihan	13109	12052	1057	80
Côte-d'Or	8318	7284	1034	124

La mortalité s'est affaiblie à des degrés divers dans les départements qui précèdent, et qui ont eu plus de 1000 décès à enregistrer de moins qu'en 1893.

Mais on peut citer comme ayant eu des diminutions de plus de 1 dixième : le Doubs, 117 p. 1000; Eure-et-Loir, 135; l'Indre, 119; Loir-et-Cher, 153; le Loiret, 104; la Haute-Vienne, 121; la Nièvre, 109; les Pyrénées-Orientales, 149; les Deux-Sèvres, 146; la Vienne, 130; la Haute-Vienne, 113.

C'est dans l'Hérault, les Pyrénées-Orientales, le Limousin et le Poitou, que la diminution des décès est le plus remarquable.

D'une manière générale, sur 1000 personnes, il en est mort 21 en 1894. Les départements qui ont eu le moins de décès à déplorer sont : Indre-et-Loire, 16,2 décès pour 1000 habitants; l'Indre, 16,4; les Deux-Sèvres, 16,7, mais surtout l'Allier, 14,8. Par contre, les Bouches-du-Rhône ont compté 26,9 décès pour 1000 habitants, la Seine-Inférieure, 26,1; les Hautes-Alpes et l'Ardèche, 26; la Manche, 25,4.

Voici le classement des départements d'après le degré de leur mortalité en 1894 :

Décès par 1000 habitants.

14 à 15. Allier.

16 à 17. Cher, Indre, Indre-et-Loire, Deux-Sèvres.

17 à 18. Landes, Loir-et-Cher, Loiret, Vendée, Vienne.

18 à 19. Charente, Charente-Inférieure, Corrèze, Creuse, Nièvre, Haute-Vienne.

19 à 20. Ardennes, Cantal, Côte-d'Or, Dordogne, Gironde, Loire-Inférieure, Maine-et-Loire, Haute-Marne, Pas-de-Calais, Saône-et-Loire.

20 à 21. Aisne, Ariège, Loire, Lot, Lot-et-Garonne, Nord, Basses-Pyrénées, Hautes-Pyrénées, Pyrénées-Orientales, Belfort, Seine-et-Marne, Tarn, Tarn-et-Garonne, Yonne.

21 à 22. Ain, Aude, Aveyron, Corse, Doubs, Eure-et-Loir, Haute-Garonne, Gers, Haute-Loire, Meuse, Oise, Puy-de-Dôme, Rhône, Somme.

22 à 23. Alpes-Maritimes, Aube, Hérault, Isère, Marne, Mayenne, Meurthe-et-Moselle, Morbihan, Haute-Saône, Sarthe, Seine, Seine-et-Oise, Var.

23 à 24. Basses-Alpes, Finistère, Ille-et-Vilaine, Jura, Lozère, Vosges.

24 à 25. Calvados, Côtes-du-Nord, Drôme, Eure, Gard, Orne, Haute-Savoie, Vaucluse.

25 à 26. Hautes-Alpes, Ardèche, Manche, Savoie.

26 à 27. Bouches-du-Rhône, Seine-Inférieure.

Les départements se groupent beaucoup plus régulièrement autour de la moyenne générale et ne s'écartent guère de cette moyenne que de 5 ou 6 unités par 1000.

Excédent des naissances ou des décès. — Du jeu des naissances et des décès, il est résulté, pour 1894, un excédent en faveur des naissances de 39768 unités, soit un accroissement d'à peu près 1 pour 1000 habitants.

A raison du temps écoulé depuis le dernier dénombrement de la population, il convient, afin de faire des rapprochements utiles, de comparer non plus l'excédent des naissances ou des décès à l'effectif des habitants, département par département, mais de rapprocher le nombre des naissances de celui des décès.

De cette façon, les chances d'erreur seront éliminées.

Mais, auparavant, il n'est pas sans intérêt de remarquer que dans 42 départements il y a eu excédent de naissances, le total de ces excédents se chiffrant par 79705 unités; soit 1900, en moyenne, pour chacun d'eux; tandis que dans 45 départements, la population diminuait par le fait de l'excédent des décès, excédent ayant atteint, pour l'ensemble de ces 45 départements, 39937 unités, soit 890 pour chacun, en moyenne.

Les excédents de naissances les plus marqués se sont produits dans :

L'Allier, 1432 naissances de plus que de décès, soit 3 p. 1000.

La Corrèze, 1982, soit 6.
Les Côtes-du-Nord, 1748, soit 2,9.
Le Finistère, 6533, soit 9,2.
La Loire, 1686, soit 2,7.
La Loire-Inférieure, 1599, soit 2,6.
Le Morbihan, 3104, soit 5,7.
Le Nord, 15884, soit 9,1.
Le Pas-de-Calais, 9717, soit 11,2.
Saône-et-Loire, 1851, soit 3.
La Seine, 8893, soit 2,9.
La Seine-Inférieure, 1460, soit 1,7.
La Vendée, 2113, soit 4,8.
La Haute-Vienne, 2608, soit 7,2.

Au contraire :

Le Calvados a perdu 2256 habitants, soit 5 p. 1000.

L'Eure, 1870, soit 5,4.
La Haute-Garonne, 1822, soit 3,9.
Le Gers, 1730, soit 6,6.
Le Lot, 1031, soit 4,1.
Lot-et-Garonne, 1530, soit 5,2.
Maine-et-Loire, 1204, soit 2,3.
La Manche, 2571, soit 5.
L'Orne, 2908, soit 8,2.
Le Puy-de-Dôme, 1537, soit 2,8.
Le Rhône, 1261, soit 1,5.
La Sarthe, 1334, soit 3,1.
Vaucluse, 1104, soit 4,7.
L'Yonne, 1576, soit 4,6.

D'une manière générale, la Bretagne, le nord de la France, le massif central et le bassin de la Loire, sauf le Puy-de-Dôme et le groupe de la Touraine, de l'Anjou et du Maine, ont bénéficié d'excédents de naissances.

Les plus forts excédents de décès ont frappé les populations des bords du Rhône, de la Garonne et de la Seine (Paris excepté), ainsi que la Normandie, le Maine, l'Anjou, la Touraine et les départements alpins.

La comparaison des naissances aux décès a donné les résultats suivants :

Pour 1000 décès, il a été compté 1050 naissances, soit 5 p. 100 de plus en faveur des naissances. Mais cette moyenne tombe à 666 naissances dans l'Orne, à 680 naissances dans le Gers pour 1000 décès, et s'élève à 1566 naissances dans le Pas-de-Calais et 1450 naissances dans le Nord, pour le même nombre de décès.

En poussant plus loin l'examen, on trouve que, dans l'arrondissement d'Argentan, 603 naissances seulement sont venues atténuer 1000 décès, et 633 dans celui d'Auch, tandis que dans l'arrondissement de Quimper, 1660 naissances et 1705 dans celui de Quimperlé ont compensé 1000 décès. Dans le Nord et le Pas-de-Calais, les différences en faveur des naissances sont encore plus sensibles, car, dans les arrondissements de Dunkerque et de Béthune, il a été respectivement enregistré 1980 et 1888 naissances pour 1000 décès.

Telles sont, Monsieur le Ministre, les principales constatations qui résultent d'un examen sommaire des mouvements de la population de la France en 1894.

J'ai l'honneur de vous proposer, suivant l'usage établi, l'insertion du présent rapport au *Journal officiel* ainsi que des tableaux statistiques y annexés.

Veuillez agréer, Monsieur le Ministre, l'expression de mon respectueux dévouement.

Le Directeur de l'Office du travail,
MORON.

Approuvé :

Le Ministre du commerce, de l'industrie, des postes et des télégraphes,

G. MESUREUR.

TABLEAUX.

1° Mouvement de la population en France pendant la période 1881-1894.

ANNÉES.	MARIAGES.	DIVORCES.	NAISSANCES.					MORT-NÉS.			DÉCÈS.			ACCROISSEMENT ou diminution DE LA POPULATION.	
			ENFANTS LÉGITIMES.		ENFANTS NATURELS.		TOTAL des naissances.	Sexe masculin.	Sexe féminin.	TOTAL des mort-nés.	Sexe masculin.	Sexe féminin.	TOTAL des décès.	Excédent des naissances.	Excédent des décès.
			Sexe masculin.	Sexe féminin.	Sexe masculin.	Sexe féminin.									
1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12	13	14	15	16
1881	282 079	"	444 972	422 006	35 589	34 490	937 057	25 609	18 232	43 841	429 758	399 070	828 828	108 229	"
1882	281 060	"	441 657	422 604	36 338	34 967	935 566	26 301	18 051	44 352	435 823	402 716	838 539	97 027	"
1883	284 519	"	442 704	421 027	37 614	36 599	937 944	25 815	17 932	43 747	436 656	404 485	841 141	96 803	"
1884	289 555	1 657 (1)	440 456	421 548	38 883	36 871	937 758	26 467	18 819	45 286	446 555	412 229	858 784	78 974	"
1885	283 170	4 277	436 364	414 023	38 016	36 155	924 558	25 983	17 975	43 958	434 853	402 044	836 897	87 661	"
1886	283 208	2 950	427 457	410 575	38 066	36 740	912 838	25 759	17 864	43 623	446 375	413 847	860 222	52 616	"
1887	277 060	3 636	421 660	403 813	37 518	36 336	899 333	25 477	17 453	42 930	436 057	406 740	842 797	56 536	"
1888	276 848	4 708	413 585	394 135	37 801	37 118	882 639	24 616	17 454	42 070	436 223	401 644	837 867	44 772	"
1889	272 934	4 786	413 000	394 008	37 368	36 203	880 579	24 688	17 761	42 449	412 333	382 600	794 933	85 646	"
1890	269 332	5 457	392 316	374 657	35 836	35 250	838 059	23 788	16 747	40 535	453 873	422 632	876 505	"	38 446
1891	285 458	5 752	405 454	386 987	37 773	36 163	866 377	24 997	17 475	42 472	453 085	423 797	876 882	"	10 505
1892	290 319	5 772	400 260	381 802	37 540	36 245	855 847	24 345	17 580	41 925	453 020	422 868	875 888	"	20 041
1893	287 294	6 184	408 156	399 952	38 799	37 703	874 672	24 636	17 758	42 394	449 682	417 844	867 526	7 146	"
1894	286 662	6 419	397 731	381 206	38 932	37 519	855 388	24 543	17 503	42 046	426 050	389 570	815 620	39 768	"

(1) Quatre derniers mois de 1884, époque à laquelle la loi de divorce a été mise en vigueur.

2° Mouvement de la population en France, par département, en 1894.

NUMÉROS D'ORDRE.	DÉPARTEMENTS.	POPULATION présente.	MARIAGES.	DIVORCES.	NAISSANCES. Légitimes. Sexe masculin.	NAISSANCES. Légitimes. Sexe féminin.	NAISSANCES. Légitimes. Total des enfants légitimes.	NAISSANCES. Naturelles. Sexe masculin.	NAISSANCES. Naturelles. Sexe féminin.	NAISSANCES. Naturelles. Total des enfants naturels.	NAISSANCES. TOTAL des naissances.	MORT-NÉS. Sexe masculin.	MORT-NÉS. Sexe féminin.	MORT-NÉS. TOTAL des mort-nés.	DÉCÈS. Sexe masculin.	DÉCÈS. Sexe féminin.	DÉCÈS. TOTAL des décès.	EXCÉDENT des naissances.	EXCÉDENT des décès.
1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12	13	14	15	16	17	18	19	20
1	Ain	356 008	2 519	36	3 323	3 140	6 463	207	211	418	6 881	170	139	309	3 983	3 687	7 670	"	789
2	Aisne	345 435	4 012	180	5 332	5 324	10 656	757	687	1 444	12 100	398	259	657	5 980	5 400	11 380	720	"
3	Allier	424 203	3 414	36	4 054	4 034	8 088	247	249	496	8 584	197	125	322	3 781	3 371	7 152	1 432	"
4	Alpes (Basses-)	122 519	837	12	1 385	1 273	2 658	38	56	94	2 752	87	53	140	1 547	1 349	2 896	"	144
5	Alpes (Hautes-)	114 627	749	5	1 424	1 315	2 739	56	37	93	2 832	109	52	161	1 583	3 386	2 969	"	137
6	Alpes-Maritimes	273 634	1 794	46	2 955	2 774	5 729	316	284	600	6 339	284	198	482	3 229	2 924	6 153	176	"
7	Ardèche	368 604	2 802	27	4 729	4 610	9 339	106	106	212	9 551	248	164	412	4 988	4 509	9 497	54	"
8	Ardennes	324 363	2 276	75	2 981	3 002	5 983	292	274	566	6 549	161	107	268	3 248	2 926	6 174	375	"
9	Ariége	219 601	1 632	5	2 178	1 983	4 161	79	107	186	4 347	66	48	114	2 174	2 246	4 420	"	73
10	Aube	255 877	1 686	70	2 284	2 016	4 300	236	276	512	4 812	152	108	260	3 059	2 637	5 696	"	884
11	Aude	316 208	2 207	34	3 039	3 064	6 103	124	129	253	6 356	196	135	331	3 513	3 348	6 861	"	505
12	Aveyron	397 405	2 903	17	4 700	4 430	9 130	150	157	307	9 437	261	183	444	4 437	4 157	8 594	843	"
13	Bouches-du-Rhône	633 398	5 128	146	7 393	7 230	14 623	1 017	1 025	2 042	16 665	668	509	1 177	8 914	8 087	17 001	"	336
14	Calvados	429 417	2 895	100	3 787	3 649	7 436	509	508	1 017	8 453	232	171	403	5 467	5 242	10 709	"	2 256
15	Cantal	229 880	1 657	15	2 533	2 308	4 841	191	179	370	5 211	95	81	176	2 196	2 234	4 430	781	"
16	Charente	358 238	2 628	35	3 213	2 984	6 197	160	150	310	6 507	175	114	289	3 554	3 231	6 785	"	278
17	Charente-Inférieure	455 210	3 181	69	3 991	3 802	7 793	203	199	402	8 195	185	132	317	4 447	4 180	8 627	"	432
18	Cher	359 132	2 547	25	3 418	3 193	6 611	300	298	598	7 209	135	106	241	3 221	2 880	6 101	1 108	"
19	Corrèze	319 383	2 574	19	3 855	3 665	7 520	195	176	371	7 891	170	91	261	3 059	2 850	5 909	1 982	"
20	Corse	284 709	1 796	21	3 670	3 388	7 058	257	246	503	7 561	40	23	63	3 238	2 857	6 095	1 466	"
21	Côte-d'Or	376 787	2 407	45	3 164	2 907	6 071	269	268	537	6 608	174	115	289	3 816	3 468	7 284	"	676
22	Côtes-du-Nord	606 338	4 557	15	8 135	7 758	15 893	361	336	697	16 590	567	306	813	7 746	7 096	14 842	1 748	"
23	Creuse	260 254	2 102	12	2 631	2 458	5 089	188	164	352	5 441	88	45	133	2 356	2 408	4 764	677	"
24	Dordogne	475 116	3 776	26	4 817	4 466	9 283	212	208	420	9 703	262	162	424	4 648	4 548	9 196	507	"
25	Doubs	302 017	2 155	43	3 202	3 169	6 371	316	336	652	7 023	242	200	442	3 401	3 123	6 524	499	"
26	Drôme	304 685	2 242	39	3 165	2 864	6 029	156	137	293	6 322	216	150	366	3 805	3 585	7 390	"	1 068
27	Eure	349 080	2 416	109	3 034	3 000	6 034	343	341	684	6 718	197	139	336	4 517	4 071	8 588	"	1 870
28	Eure-et-Loir	283 856	1 972	61	2 745	2 720	5 465	197	206	403	5 868	159	115	274	3 179	2 827	6 006	"	138
29	Finistère	719 745	5 615	24	11 673	11 237	22 910	273	261	534	23 444	650	411	1 061	8 724	8 187	16 911	6 533	"
30	Gard	417 663	3 223	54	4 768	4 587	9 355	141	125	266	9 621	279	223	502	5 336	4 963	10 299	"	678
31	Garonne (Haute-)	464 402	3 272	62	3 791	3 722	7 513	410	368	778	8 291	265	174	439	5 118	4 995	10 113	"	1 822
32	Gers	260 173	1 702	22	1 798	1 748	3 546	101	118	219	3 765	97	69	166	2 810	2 685	5 495	"	1 730
33	Gironde	794 082	6 204	206	6 914	6 580	13 494	915	883	1 798	15 292	427	361	788	8 065	7 635	15 700	"	408
34	Hérault	460 847	3 425	58	4 973	4 726	9 699	251	227	478	10 177	282	213	495	5 302	5 006	10 308	"	221
35	Ille-et-Vilaine	624 829	4 599	29	7 043	6 562	13 605	418	379	797	14 402	447	302	740	7 695	6 749	14 444	"	42
36	Indre	290 012	1 102	11	2 774	2 633	5 407	206	181	387	5 794	105	82	187	2 407	2 209	4 736	1 058	"

40	Landes.	297842	2200	7	3088	2863	5951	214	216	430	6381	167	93	260	2790	2570	5360	1021	"
41	Loir-et-Cher	270660	1922	30	2609	2534	5143	210	206	416	5559	106	91	197	2624	2253	4877	682	"
42	Loire.	615729	4984	78	6975	6870	13845	394	388	782	14627	594	360	954	6876	6065	12941	1686	"
43	Loire (Haute-) . . .	311893	2386	12	3841	3744	7585	136	116	252	7837	220	146	366	3359	3216	6575	1262	"
44	Loire-Inférieure . .	643775	4801	52	6890	6567	13457	334	358	692	14149	369	288	657	6451	6099	12550	1599	"
45	Loiret	377233	2634	47	3681	3309	6990	300	351	651	7641	142	99	241	3516	3099	6615	1026	"
46	Lot.	252265	1746	12	2032	1950	3982	59	60	119	4101	96	74	170	2591	2541	5132	"	1031
47	Lot-et-Garonne . . .	293016	2046	36	2285	2163	4448	83	73	156	4604	118	86	204	3149	2985	6134	"	1530
48	Lozère	131927	946	1	1770	1667	3437	72	76	148	3585	108	64	172	1567	1490	3057	528	"
49	Maine-et-Loire . . .	519338	3692	57	4378	4170	8548	304	289	593	9141	260	158	418	5392	4933	10345	"	1204
50	Manche.	511570	3446	51	4868	4741	9609	372	382	754	10363	252	184	436	6659	6275	12934	"	2571
51	Marne	437214	3250	120	4556	4511	9067	545	562	1107	10174	292	229	521	5199	4574	9773	401	"
52	Marne (Haute-) . . .	243593	1454	26	2079	2007	4086	136	127	263	4349	107	85	192	2493	2192	4685	"	336
53	Mayenne	332662	2303	17	3414	3206	6620	173	159	332	6952	204	121	325	3943	3544	7487	"	535
54	Meurthe-et-Moselle .	445063	3431	63	4801	4505	9306	476	433	909	10215	302	210	512	5332	4443	9775	440	"
55	Meuse	291291	1889	47	2633	2498	5131	155	188	343	5474	149	107	256	3414	2816	6230	"	756
56	Morbihan.	542257	3563	20	7382	7188	14570	299	287	586	15156	423	316	739	6282	5770	12052	3104	"
57	Nièvre	341075	2402	27	3190	3012	6202	172	153	325	6527	138	105	243	3332	2862	6194	333	"
58	Nord.	1736351	14605	264	22871	21744	44615	3226	3122	6348	50963	1565	1054	2619	18522	16557	35079	15884	"
59	Oise	401607	3125	120	3954	4021	7975	446	432	878	8853	209	178	387	4568	4261	8829	24	"
60	Orne.	353874	2414	79	2814	2667	5481	162	188	350	5831	165	113	278	4510	4229	8739	"	2908
61	Pas-de-Calais	870022	7154	128	12102	11817	23919	1560	1421	2981	26900	723	503	1226	9162	8021	17183	9717	"
62	Puy-de-Dôme. . . .	551669	4082	54	4879	4783	9662	227	211	438	10100	327	203	530	6139	5498	11637	"	1537
63	Pyrénées (Basses-). .	423062	2575	8	4461	4462	8923	328	303	631	9554	196	123	319	4236	4284	8520	1034	"
64	Pyrénées (Hautes-) .	223808	1350	16	1868	1768	3636	141	122	263	3899	89	65	154	2280	2283	4563	"	664
65	Pyrénées-Orientales.	208269	1572	18	2474	2407	4881	106	127	233	5114	147	97	244	2236	2140	4376	738	"
66	Rhin (Haut-) [Belf.].	83748	640	7	946	956	1902	134	125	259	2161	54	49	103	935	777	1712	449	"
67	Rhône	796848	5770	228	6991	6546	13537	1091	1024	2115	15652	597	432	1029	8766	8147	16913	"	1261
68	Saône (Haute-) . . .	280344	1880	33	2633	2938	5031	224	194	418	5449	144	112	256	3287	3126	6413	"	964
69	Saône-et-Loire . . .	615855	4856	81	6678	6423	13101	364	308	672	13773	366	250	616	6110	5812	11922	1851	"
70	Sarthe	431124	3279	82	3972	3778	7750	368	345	713	8463	215	168	383	5167	4630	9797	"	1334
71	Savoie	261550	1647	10	2887	2786	5673	191	169	360	6033	259	165	424	3282	3342	6624	"	591
72	Savoie (Haute-). . .	265090	1789	9	2886	2770	5656	169	185	354	6010	233	174	407	3311	3163	6474	"	464
73	Seine	3113674	28548	1603	29544	28733	58277	9716	9407	19123	77400	2790	2229	5019	36665	31842	68507	8893	"
74	Seine-Inférieure . .	834831	6445	209	10345	9826	20171	1552	1517	3069	23240	600	452	1052	11560	10220	21780	1460	"
75	Seine-et-Marne . . .	538180	2453	87	3495	3440	6935	234	227	461	7396	188	128	316	4018	3432	7450	"	54
76	Seine-et-Oise. . . .	628783	4963	205	6562	6337	12899	571	527	1098	13997	384	275	659	7745	6803	14548	"	551
77	Sèvres (Deux-) . . .	352790	2451	34	3299	3141	6440	161	151	312	6752	153	88	241	3074	2791	5865	887	"
78	Somme.	545325	4069	155	5216	5032	10248	847	787	1634	11882	321	236	557	6070	5627	11697	185	"
79	Tarn	341580	2599	30	3457	3220	6677	85	115	200	6877	213	140	353	3737	3403	7140	"	263
80	Tarn-et-Garonne . .	205739	1360	26	1727	1619	3346	69	54	123	3469	110	79	189	2173	2140	4313	"	844
81	Var	288948	2058	61	2766	2690	5416	199	169	368	5784	173	119	292	3444	3086	6530	"	746
82	Vaucluse.	233910	1855	27	2282	2177	4459	120	108	228	4687	163	144	307	2930	2861	5791	"	1104
83	Vendée.	440909	3325	9	5021	4615	9636	183	177	360	9996	211	129	340	4052	3831	7883	2113	"
84	Vienne.	342675	2520	37	3302	3075	6377	177	148	325	6702	147	119	266	2992	2946	5938	764	"
85	Vienne (Haute-). . .	366537	3102	25	4476	4250	8726	309	264	573	9299	217	145	362	3513	3178	6691	2608	"
86	Vosges	409270	3225	66	4856	4698	9554	526	477	1003	10557	328	281	609	4903	4597	9500	1057	"
87	Yonne	342878	2204	51	2666	2574	5240	163	132	295	5535	141	81	222	3845	3266	7111	"	1576
																		79705	39937
	Totaux (1894). . .	38133385	236662	6419	397731	381206	778937	38932	37519	76451	855388	24543	17503	42046	426050	389570	815620	39768 Excédent des naissances.	

IV.

STATISTIQUE DE LA VITESSE CROISSANTE DES TRAVERSÉES TRANSATLANTIQUES (1).

Tous les membres de la Société de statistique se souviennent certainement de quelques cartes fort curieuses publiées par notre éminent collègue, M. Cheysson, dans son *Album de statistique graphique* pour l'année 1888 : elles avaient pour but de représenter l'accélération des voyages depuis une certaine période, tant pour les voies de terre que pour la navigation maritime, et elles donnaient la synthèse de ce phénomène sous une forme pour ainsi dire tangible. Elles étaient basées sur le principe d'une carte *rétractile :* pour les voies de terre, par exemple, on voyait la France à une échelle quelconque correspondant à notre territoire au milieu du XVIIe siècle, avec des lignes tracées de Paris à un point quelconque de la France. Intérieurement se trouve une autre carte de France qui correspond à la précédente, rétractée sur elle-même proportionnellement à la diminution des voyages en 1782, et ainsi de suite par périodes successives jusqu'en 1887, le territoire de la France se rétrécissant constamment, par suite de l'accélération des moyens de transport. La carte relative aux communications par mer était analogue, à cela près que ce qu'on voyait ce n'était plus les territoires, mais les étendues de mer à traverser par les services maritimes, les côtes se rapprochant constamment de 1830 à 1887.

Bien que M. Cheysson ait, comme on le voit, traité fort bien cette question de l'accélération des traversées transatlantiques, nous pensons qu'il est utile d'y revenir. Et d'abord ses relevés s'arrêtaient à l'année 1887, et, depuis lors, d'énormes progrès ont été accomplis, on en est presque arrivé à une folie de vitesse, nous justifierons plus loin cette appréciation : le fait est que les résultats obtenus maintenant laissent bien loin derrière eux ceux de 1887. Puis, les cartes de l'*Album de statistique graphique,* par cela même qu'elles n'étaient que des cartes, ne pouvaient pas entrer dans des considérations et des appréciations qu'il est important de mettre en lumière même en dehors d'un milieu technique, parce qu'elles ont une influence sur le développement des vitesses au point de vue statistique.

On n'a pas, du reste, à s'étonner de voir que, de 1887 à 1894 ou 1895, les vitesses ont augmenté d'une façon prodigieuse. C'est qu'en effet la vitesse est devenue une nécessité dans notre existence, non pas au point de vue de la sensation pure que recherche le cycliste, mais au point de vue un peu plus sérieux des intérêts commerciaux ; c'est un élément de succès et de même que le télégraphe, la vapeur doit tendre de plus en plus à supprimer les distances (en même temps il est vrai que, par une étrange contradiction, les peuples s'efforcent d'élever entre eux des murailles douanières).

Nous n'avons pas besoin de rappeler comment cette recherche de l'accélération des voyages est poussée jusqu'à l'extrême en matière de chemins de fer ; l'on sait les courses au clocher auxquelles se livrent les compagnies anglaises et les compa-

(1) Communication faite à la Société de statistique de Paris dans la séance du 15 janvier 1896.

gnies américaines. Tout dernièrement, devant la « Société des ingénieurs civils de Paris », M. Varennes faisait une remarquable communication où il mettait bien en lumière le progrès accompli par les voies ferrées françaises, depuis 1854 jusqu'en 1895. La question ne se confondant point avec celle que nous nous sommes proposé de traiter pour cette fois, nous renverrons nos collègues au *Bulletin* de la Société. Mais nous ferons remarquer que M. Varennes est arrivé à cette constatation que la *vitesse moyenne de marche* (en déduisant les arrêts et les ralentissements pour arrêts) ressort à 82 et même 85 kilomètres à l'heure sur le réseau du Nord, à 73 sur le P.-L.-M., à 72 sur l'Est, l'Orléans et le Midi, tandis qu'en 1854 les chiffres correspondants étaient respectivement de 63, 53, 62 et 49 kilomètres.

Quelle transformation! Nous allons pouvoir en constater une analogue pour les vitesses des steamers, bien entendu en bornant nos recherches aux steamers à passagers, à ce qu'on nomme couramment les paquebots transatlantiques et, plus spécialement, aux paquebots qui font le service de l'Amérique, partant du Havre, de Plymouth, de Queenstown, de Hambourg, pour gagner surtout New-York. Nous prenons plutôt ces lignes parce que ce sont elles qui montrent le mouvement le plus intense et sur lesquelles il a été le plus désirable et le plus facile d'atteindre de très grandes vitesses.

Nous ne pouvons pas avoir l'intention de mettre sous les yeux de nos collègues toute une série de tableaux dont la lecture serait certainement fastidieuse; nous pensons mieux faire en leur soumettant quelques chiffres extrêmes et caractéristiques dont la conclusion peut se tirer aisément.

Nous pensons bien faire en recourant encore à la collection si riche du *Bulletin de la Société des ingénieurs civils,* où l'on s'occupe tout spécialement de cette question des paquebots transatlantiques, et où M. du Bousquet, notamment, a étudié d'une façon magistrale la « navigation transatlantique » dans toutes ses manifestations. En recourant à cette publication autant qu'à nos notes personnelles et aux communications de différentes compagnies, nous pouvons dresser le tableau suivant, que nous faisons commencer avec le *Britannia,* ce premier bateau de la Compagnie Cunard, qui est devenue si fameuse et si puissante depuis lors.

Navires.	Année du lancement.	Puissance (en chevaux).	Vitesse (1).
Britannia	1840	700	8,5
Asia	1850	1500	11
Persia	1856	3600	13
Great-Eastern	1858	10000	14
Gallia	1879	5000	15,5
Normandie	1882	7000	16,5
Alaska	1883	10500	18
Umbria	1884	14300	19
Paris (City of)	1889	17300	20
Champagne	1889	8000	17,8
Touraine	1891	12000	19,5
Campania	1893	30000	21

(1) Celle-ci est exprimée en *nœuds* ou en *milles marins,* ce qui revient au même (étant donné que le temps pendant lequel on constate la vitesse est différent : l'heure pour le mille, la demi-minute pour le nœud).

Bien entendu nous n'avons nullement l'intention de faire un relevé complet; mais nous avons tenu à citer des bateaux types pour qu'on pût suivre les transformations et améliorations qui se sont produites. On peut voir que les débuts ont été modestes, mais que les vitesses se sont bientôt accrues et d'une façon continue. Il est vrai que le *Great-Eastern* est venu marquer un pas de géant dans cette série, mais un pas trop tôt fait et sur lequel il a fallu revenir; d'ailleurs, à sa machine d'une puissance véritablement formidable pour l'époque, ne correspondait point un progrès suffisant dans la vitesse. On est donc revenu ensuite à des proportions plus modestes; mais aujourd'hui elles sont largement dépassées et le constructeur du *Great-Eastern* lui-même serait absolument effrayé s'il voyait les deux machines du *Campania* (ou de la *Lucania*) donner une puissance totale de 30 000 chevaux et une allure de 21 nœuds !

Nous reviendrons du reste tout à l'heure sur cette extraordinaire augmentation de puissance des machines des transatlantiques modernes.

Nous pouvons compléter le tableau ci-dessus en en fournissant un relatif uniquement à une de nos grandes compagnies françaises, la Compagnie Transatlantique, qui soutient vaillamment la lutte contre les compagnies étrangères. Ce tableau montre encore le progrès constant et régulier des vitesses des traversées sur trois lignes différentes, celle des Antilles, celle de l'Algérie, et enfin, la plus importante, celle de New-York.

Années.	Antilles.	New-York.	Algérie.
1880.	10,50	11,50	10
1883.	11,50	15	10,48
1886.	12	16	»
1892.	12,39	16,70	12,72
1893.	12,39	16,79	13,34
1894.	12,80	16,64	12,75

Nous pourrions citer également la Compagnie des messageries maritimes, qui lutte victorieusement contre les compagnies anglaises d'Australie.

Le grand tableau donné plus haut ne fournit pas les vitesses extrêmes auxquelles soient arrivés les bateaux que nous avons indiqués; c'est ainsi qu'à la fin de 1893 la *Lucania* donnait jusqu'à 22,56 nœuds, la *Campania*, de son côté, donnait 22,10 nœuds, et pour toute une traversée sa vitesse se maintenait en moyenne à 21,12 nœuds, l'allure d'un train. On s'émerveillait, en 1889, de voir le *City of Paris*, qui est devenu le *Paris*, faire la traversée en 5 jours 23 heures 7 minutes (car on compte à une minute près); or, à la fin de 1893, la *Campania* faisait ce trajet en 5 jours 12 heures 7 minutes, en novembre 1894 la *Lucania* ne mettait plus que 5 jours 8 heures 38 minutes.

Certainement, et bien que ce soit une lutte quelque peu folle, bien que beaucoup de compagnies, la Cunard notamment, ne tirent qu'un bénéfice fort restreint de ces vitesses absolument extraordinaires, on ne s'arrêtera pas là; on annonce que sur les chantiers allemands on vient de mettre en construction des transatlantiques encore plus puissants que la *Campania;* aux États-Unis on prétend qu'au moyen d'un steamer extrêmement mince on fendra l'eau avec une rapidité suffisante pour raccourcir, et de beaucoup, le trajet tel qu'il se fait actuellement.

Nous avons dit à l'instant que les compagnies de navigation maritime gagnent

peu quand elles veulent se livrer à des tours de force de la nature dont il s'agit; cela s'explique aisément par des considérations techniques que nous n'approfondirons point, mais que nous pouvons indiquer d'un mot. Au fur et à mesure que la vitesse d'un navire augmente, la résistance que celui-ci rencontre dans l'eau s'accroît bien autrement, et, par suite, il faut accroître dans une proportion démesurée la puissance de ses machines. Voici deux exemples typiques qui parlent éloquemment.

Prenons un bateau présentant la section de la *Touraine :* quand il marche à raison de 10 nœuds, il lui faut seulement 1718 chevaux de force; pour donner 15 nœuds, il en nécessite 5732, puis 8443 pour 17 nœuds, 10720 pour 19 nœuds et, enfin, 14470 pour 21 nœuds. C'est-à-dire qu'il faut sextupler la puissance développée par les machines pour atteindre une vitesse à peu près double. Si nous envisageons un navire comme le *City of Paris,* nous voyons qu'il suffit de 2187 chevaux-vapeur pour lui imprimer une allure de 10 nœuds, et qu'il en faut 33740 pour qu'il marche à 25 nœuds.

Nous n'avons pas besoin de dire quelle complication, quelles dépenses, quels dangers même entraîne un pareil accroissement de la puissance des machines. La dépense, rien qu'en combustible, est formidable sur ces cités flottantes que sont les transatlantiques modernes; rien que sur la *Touraine,* qui est pourtant assez modeste à côté de la *Campania,* on brûle par jour 288 tonnes de houille. Quel personnel ne faut-il point pour alimenter ces foyers monstrueux qui dévorent le charbon !

Pour ne point entrer dans trop de développements sur le côté pour ainsi dire moral de cet accroissement des vitesses des traversées transatlantiques, nous renverrons à une étude très curieuse publiée dans le journal, peu statistique il est vrai, *la Nature,* par notre savant maître, M. Levasseur. A deux reprises il a eu l'occasion de traverser l'Atlantique sur un paquebot de la Compagnie Transatlantique en se rendant à une exposition américaine; une fois c'était sur l'*Amérique,* et il allait à Philadelphie; l'autre fois il gagnait Chicago et il avait pris passage sur la *Bourgogne.* Il a tenu son journal de route aux deux fois, et cela lui a permis de faire des comparaisons fort instructives qui compléteront ce que nous avons dit.

Ce qu'il y a de merveilleux, du reste, dans ces traversées transatlantiques, c'est que, sauf de rares accidents et en dépit des vents et marées, elles se font avec une régularité prodigieuse (et avec une tendance constante à l'abréviation de la durée du trajet). Prenons par exemple la *Champagne* et examinons le journal de route pour sept de ses voyages où la durée *moyenne* de son parcours a été calculée à 189 heures 2 minutes (nous reviendrons tout à l'heure sur cette question de moyenne). Voici ce que nous trouvons :

	Durée.		Durée.
1er voyage. . .	7 j. 23 h. 16 m.	5e voyage. . .	7 j. 5 h. 30 m.
2e — . . .	7 — 5 — 47 —	6e — . . .	7 — 19 — 31 —
3e — . . .	7 — 22 — 22 —	7e — . . .	7 — 17 — 2 —
4e — . . .	7 — 20 — 50 —		

Il faut songer qu'il s'agit là d'un parcours immense de 3171 milles !

Nous pourrions examiner les grandes compagnies étrangères, nous y trouverions des résultats aussi étonnants par leur régularité.

Mais nous avons parlé tout à l'heure de *moyenne* et cela soulève dans notre esprit un doute que nous voudrions voir éclaircir par la Société même ; il y a là en effet un petit problème statistique qui mérite un examen sérieux. Comment calculer la vitesse moyenne, pendant une année, pour un navire qui a fait une série de voyages durant cette année? La difficulté de solution s'est, du reste, effectivement présentée pour les surprimes de vitesse accordées aux services postaux.

Précisément, M. Daymard, un de nos techniciens les plus distingués, ingénieur en chef à la Compagnie Transatlantique, a fait déposer récemment sur le bureau de la Société, par l'intermédiaire de notre collègue M. Cardozo de Béthencourt, une note qu'il a fait paraître dans le *Moniteur maritime* et qui traite de cette question.

On comprend immédiatement qu'on peut obtenir cette moyenne annuelle en additionnant les moyennes obtenues pour chaque voyage et en divisant par le nombre des voyages; on fait ainsi la moyenne arithmétique des vitesses de chaque parcours. C'est de cette façon qu'opère le Ministère de la Marine dans les essais qu'il fait sur des bases mesurées pour calculer la vitesse moyenne des navires qui détermine si les constructeurs se sont tenus dans les termes du contrat de construction.

On peut, au contraire, rechercher la vitesse moyenne en divisant la somme des milles parcourus dans une série de traversées par le total des heures employées à accomplir ces diverses traversées.

Il faut bien se rendre compte que ces deux procédés donnent des résultats fort différents, et nous pouvons le prouver en prenant l'exemple le plus simple possible. Supposons, avec M. Daymard, que l'on descend une pente de 4 kilomètres en une heure; la vitesse est de 4 kilomètres à l'heure; on met deux heures pour la remonter, et, dans ce cas, la vitesse n'est plus que de 2 kilomètres à l'heure. Si on emploie la première méthode, on dit $\frac{2+4}{2} = 3$, donc la vitesse moyenne est de 3 kilomètres à l'heure. D'après l'autre procédé on dira : l'on a parcouru au total 8 kilomètres et l'on a employé un temps global de 3 heures, par suite on établit la petite opération $\frac{8}{3} = 2{,}66$ ou 2,2/3, c'est-à-dire que la vitesse moyenne ressort à 2 kilomètres 2/3, au lieu de 3 kilomètres, ce qui est très sensiblement différent.

Nous ne pouvons avoir l'intention, dans une communication déjà fort longue, de comparer les deux méthodes, de faire valoir les arguments qui militent en faveur de l'une et de l'autre. M. Bertrand, de l'Académie des sciences, a publié dans le *Moniteur maritime* une note très savante où, comme Daymard, il prend la défense de la première méthode. Nous ne sommes point nous-même sans partager cette préférence; mais nous pensons qu'il serait opportun que cette question, en somme délicate et importante, fût tranchée par une discussion complète au sein de la Société de statistique.

Daniel BELLET.

V.

LES LIBÉRALITÉS AUX DÉPARTEMENTS, AUX COMMUNES ET AUX ÉTABLISSEMENTS PUBLICS OU D'UTILITÉ PUBLIQUE DEVANT L'IMPOT.

(*Suite et fin*) [1].

Combien l'État encaisse-t-il, à titre de droits de mutation, sur les libéralités dont nous venons d'examiner le nombre, l'importance et la répartition au profit des divers bénéficiaires? Nous devons, pour établir exactement le prélèvement effectué de ce chef par le Trésor, distinguer entre les *établissements publics* et les *établissements d'utilité publique*.

Cette ventilation est indispensable en effet tant parce que certains établissements publics, assimilés à l'État, ne sont pas assujettis à l'impôt, que parce que les propositions tendant à accorder une détaxe à certains établissements laissent en général de côté ceux d'utilité publique.

La *Statistique générale* ne fournit de chiffres distincts selon la nature des établissements que depuis 1889. A raison des variations qui se produisent d'une année à l'autre dans la répartition des libéralités, nous avons relevé les chiffres de détail des cinq années 1889 à 1893 et c'est sur la moyenne des valeurs reçues au cours de cette période que nous avons liquidé les droits revenant au fisc.

Voici les résultats généraux de cette opération :

CATÉGORIES de BÉNÉFICIAIRES.	ÉTABLISSEMENTS PUBLICS.			ÉTABLISSEMENTS D'UTILITÉ PUBLIQUE.			ÉTABLISSEMENTS RÉUNIS.		
	VALEURS REÇUES.		IMPOT liquidé sur la moyenne ci-contre.	VALEURS REÇUES.		IMPOT liquidé sur la moyenne ci-contre.	VALEURS REÇUES.		IMPOT liquidé sur la moyenne ci-contre.
	Période 1889-1893.	Moyenne annuelle.		Période 1889-1893.	Moyenne annuelle.		Période 1889-1893.	Moyenne annuelle.	
	francs.	francs.	francs.	francs.	francs.	francs.	francs.	francs.	francs.
Départements	3 689 054	737 811	83 004	»	»	»	3 689 054	737 811	83 004
Communes	40 816 219	8 163 245	918 365	»	»	»	40 816 219	8 163 245	918 365
Établissements religieux	26 421 023	5 284 205	594 473	6 338 277	1 267 655	142 611	32 759 300	6 551 860	737 081
Établissements charitables et hospitaliers	88 647 583	17 729 516	1 994 570	11 596 304	2 319 261	260 917	100 243 887	20 048 777	2 255 487
Établissements de prévoyance	120 900	24 180	2 720	2 375 605	475 121	53 451	2 496 505	499 301	56 171
Établissements d'instruction publique :									
1. Académies et corps savants	3 319 471	663 894	(2)	1 285 431	257 086	28 922			
2. Instruction publique :							7 519 421	1 503 884	90 931
1° Facultés, lycées, etc.	158 484	31 697	(3)	»	»	»			
2° Autres	374 993	74 999	8 437	2 381 042	476 208	53 572			
Établissements divers	»	»	»	107 225	21 445	2 428	107 225	21 445	2 428
Totaux et moyennes.	163 547 727	32 709 547	3 601 569	24 083 884	4 816 776	541 901	187 631 611	37 526 323	4 143 472

Le produit moyen que peut attendre le Trésor des droits auxquels sont assujetties, en l'état actuel de la législation, les libéralités aux établissements publics et d'utilité

(1) Voir *Journal de la Société de statistique*, février 1896, page 55.

publique s'élève donc à un peu plus de 4 millions, dont 3 millions et demi fournis par les premiers et un demi-million seulement par les seconds.



Nous pouvons maintenant étudier utilement la question que nous posions au début de cette étude. Convient-il de modifier le régime actuel dans le sens d'une détaxe des libéralités qui nous occupent? Dans quelle mesure convient-il d'adopter la suppression ou la réduction de l'impôt ?

Nous ne pensons pas qu'on puisse méconnaître l'intérêt considérable qui s'attache à la prospérité de la plupart des établissements appelés à bénéficier des libéralités qui nous occupent, au développement des œuvres que ces libéralités permettent de créer ou de soutenir. N'est-ce pas, en effet, la société elle-même qui bénéficie des libéralités des particuliers venant pourvoir à des besoins auxquels il lui incomberait, sans cela, de satisfaire ? Et, si le Trésor diminue par l'impôt l'importance des valeurs destinées à parer à ces nécessités, n'est-il pas amené, d'un autre côté, à inscrire à son débit des subventions d'autant plus élevées ? L'exemption de l'impôt serait donc, dans tous les cas, la seule solution logique.

Cette solution radicale, si elle était appliquée à toutes les libéralités qui nous occupent, priverait le Trésor d'une recette un peu supérieure à quatre millions, exactement, d'après la moyenne établie sur les années 1889-1893 (1). 4 143 472f

Or, les droits perçus, au cours de la même période, sur les donations et les successions accusant un encaissement annuel moyen de (2). 208 137 158
la moins-value représente seulement. . . . . *2 p. 100*
de l'ensemble des produits. Il ne paraît pas douteux qu'on puisse facilement récupérer une perte aussi faible, alors qu'on procède à un remaniement complet de l'assiette et des tarifs de l'impôt de mutation par décès.

Mais, on peut soutenir qu'il y a des distinctions à faire entre les divers bénéficiaires et que tous ne méritent pas, au même degré, la faveur d'une détaxe. Cette manière de voir peut parfois être appuyée de raisons décisives et, si on se rangeait à cette opinion, nous estimons qu'on pourrait donner satisfaction aux divers intérêts en présence en accordant la détaxe complète aux libéralités consenties aux *établissements charitables et hospitaliers,* ainsi qu'aux *établissements de prévoyance* (3),

---

(1) Voir le tableau IV.

(2) En voici le détail :

Années.	Produits (en millions de francs). Donations.	Successions.	Totaux.
1889.	21,0	170,6	191,6
1890.	21,5	191,2	212,7
1891.	21,9	191,4	213,3
1892.	22,3	190,2	212,5
1893.	22,0	188,4	210,4
Moyennes (1889-1893).	*21,8*	*186,3*	*208,1*

(3) Nous ne ferions aucune différence entre les établissements charitables et hospitaliers ou de prévoyance ayant le caractère d'*établissements publics,* et ces mêmes établissements simplement reconnus comme *établissements d'utilité publique.* Il ne nous semble pas, en effet, qu'on puisse distinguer dans la charité.

Toutefois, le législateur agirait sagement en énumérant très exactement, dans le texte à intervenir, les établissements admis à la détaxe, afin de ne laisser place à aucune interprétation abusive dans quelque sens que ce soit. — Voir, à cet égard, les notes du tableau IV.

et en accordant le bénéfice d'un tarif réduit — 5 p. 100 par exemple — aux autres ou à la plupart des autres bénéficiaires.

S'il en était ainsi, la perte du Trésor se trouverait réduite dans une certaine mesure :

1° Détaxe complète des libéralités aux *établissements charitables et hospitaliers*	2255487f	2311658f
et aux *établissements de prévoyance*	56171	
2° Réduction des droits à 5 p. 100 pour les *autres bénéficiaires,* en admettant — cas improbable — que tous fussent également favorisés, ce qui porterait la moins-value à atteindre, de ce chef, à un chiffre maximum de		1017665
Ensemble		3329323f
Soit		*1,6 p. 100*

de l'ensemble des produits encaissés par le Trésor, au lieu de 2 p. 100 avec la détaxe complète.

Ce serait donc entre ces deux taux 1,6 p. 100 et 2 p. 100 que se fixerait la moins-value occasionnée par la réforme que nous réclamons, selon que le législateur jugerait à propos d'admettre ou non, à la détaxe, certaines catégories de bénéficiaires.

En toute hypothèse, les intérêts du Trésor ne sont pas, on le voit, sérieusement engagés dans la solution de la question et on nous permettra d'émettre le vœu, en terminant, que, dans son examen, le Parlement se montre très largement libéral.

Annexes.

Nous donnons, en annexes, les tableaux suivants :

I. — Nombre et répartition des donateurs ayant consenti des libéralités aux divers établissements publics ou d'utilité publique de 1836 à 1893.

II. — Nombre et répartition des libéralités aux divers établissements publics ou d'utilité publique de 1836 à 1893.

III. — Nature et répartition de ces libéralités entre les divers établissements publics et d'utilité publique de 1836 à 1893.

IV. — Répartition des libéralités entre chacune des catégories d'établissements publics et d'utilité publique de 1836 à 1893.

V. — Régime fiscal appliqué aux libéralités consenties aux établissements publics dans les principaux pays étrangers.

Léon Salefranque.

Tableaux.

TABLEAU I. **Nombre et répartition des donateurs ayant consenti des libéralités aux divers établissements publics ou d'utilité publique de 1836 à 1893.**

ANNÉES ET PÉRIODES.	DÉPARTEMENTS.	COMMUNES	ÉTABLISSEMENTS religieux.	ÉTABLISSEMENTS charitables et hospitaliers.	ÉTABLISSEMENTS de prévoyance.	ÉTABLISSEMENTS d'instruction publique.	ÉTABLISSEMENTS divers.	TOTAUX.
1836-1855. . .	"	"	"	"	"	"	"	"
Moyennes. . .	"	"	"	"	"	"	"	"
1856-1865. . .	"	"	"	"	"	"	"	33 086
Moyennes. . .	"	"	"	"	"	"	"	*3 308*
1871	2	223	1 187	1 008	14	23	"	2 457
1872	4	338	2 079	1 360	23	49	"	3 853
1873	4	401	2 332	1 379	43	33	"	4 192
1874	3	463	2 507	1 369	61	27	"	4 430
1875	2	438	2 381	1 461	52	51	"	4 385
1871-1875. . .	15	1 863	10 436	6 577	193	183	"	19 317
Moyennes. . .	*3*	*372*	*2 097*	*1 315*	*39*	*37*	"	*3 863*
1876	23	394	2 345	1 293	38	44	"	4 137
1877	1	450	2 458	1 216	31	28	"	4 184
1878	4	395	2 180	1 298	43	29	"	3 949
1879	4	418	1 946	2 428	43	30	"	4 869
1880	"	367	1 723	1 454	34	22	"	3 600
1876-1880. . .	32	2 024	10 652	7 689	189	153	"	20 739
Moyennes. . .	*6*	*405*	*2 130*	*1 538*	*38*	*31*	"	*4 148*
1871-1880. . .	47	3 887	21 138	14 266	382	336	"	40 056
Moyennes. . .	*5*	*389*	*2 114*	*1 426*	*38*	*33*	"	*4 005*
1881	3	413	1 524	1 268	37	11	"	3 256
1882	8	372	1 454	1 198	39	21	"	3 092
1883	2	373	1 856	1 298	53	14	"	3 596
1884	5	343	1 509	1 224	52	14	"	3 207
1885	5	352	1 443	1 227	59	12	"	3 098
1881-1885. . .	23	1 853	7 846	6 215	240	72	"	16 249
Moyennes. . .	*5*	*371*	*1 569*	*1 248*	*48*	*14*	"	*3 250*
1886	5	236	1 533	1 250	70	35	"	3 129
1887	3	318	1 405	1 259	89	33	"	3 107
1888	"	364	1 666	1 207	88	52	"	3 377
1889	11	383	1 629	1 320	64	37	2	3 446
1890	5	409	1 853	1 431	84	61	3	3 846
1886-1890. . .	24	1 710	8 086	6 467	395	218	5	16 905
Moyennes. . .	*5*	*342*	*1 617*	*1 293*	*79*	*44*	*1*	*3 381*
1881-1890. . .	47	3 563	15 932	12 682	635	290	5	33 154
Moyennes. . .	*5*	*356*	*1 593*	*1 268*	*64*	*29*	"	*3 315*
1871-1890. . .	94	7 450	37 070	26 948	1 017	626	5	73 210
Moyennes. . .	*5*	*377*	*1 853*	*1 348*	*51*	*31*	"	*3 665*
1891	15	418	1 774	1 402	64	66	2	3 741
1892	10	434	1 886	1 356	95	82	"	3 863
1893	48	392	1 585	1 346	63	86	"	3 520
1891-1893. . .	73	1 244	5 245	4 104	222	234	2	11 124
Moyennes. . .	*24*	*415*	*1 749*	*1 368*	*74*	*78*	"	*3 708*

Tableau II. Nombre et répartition des libéralités aux divers établissements publics ou d'utilité publique de 1836 à 1893.

Années et périodes.	Départements.	Communes.	Établissements religieux.	Établissements charitables et hospitaliers.	Établissements de prévoyance.	Établissements d'instruction publique.	Établissements divers.	Totaux.
1836-1855. . .	"	"	"	"	"	"	"	"
Moyennes. . .	"	"	"	"	"	"	"	"
1856-1865. . .	3 906 (départements et communes)		20 787	16 449	178	592	"	41 912
Moyennes. . .	*390* (départements et communes)		*2 079*	*1 645*	*18*	*59*	"	*4 191*
1871	2	275	1 492	1 384	23	28	"	3 204
1872	4	401	2 499	1 806	29	67	"	4 806
1873	4	473	2 997	1 883	50	46	"	5 453
1874	3	611	3 094	1 851	82	36	"	5 677
1875	2	532	2 907	1 908	63	56	"	5 468
1871-1875. . .	15	2 292	12 989	8 832	247	233	"	24 608
Moyennes. . .	*3*	*458*	*2 598*	*1 766*	*49*	*47*	"	*4 921*
1876	27	507	2 973	1 735	49	66	"	5 357
1877	1	541	2 978	1 603	51	33	"	5 207
1878	4	450	2 687	1 615	54	33	"	4 843
1879	5	496	2 339	2 762	52	34	"	5 688
1880	"	422	2 132	1 752	36	23	"	4 365
1876-1880. . .	37	2 416	13 109	9 467	242	189	"	25 460
Moyennes. . .	*7*	*483*	*2 622*	*1 893*	*48*	*38*	"	*5 092*
1871-1880. . .	52	4 708	26 098	18 299	489	422	"	50 068
Moyennes. . .	*5*	*471*	*2 610*	*1 830*	*49*	*42*	"	*5 007*
1881	3	481	1 777	1 520	47	14	"	3 842
1882	9	426	1 791	1 475	50	23	"	3 774
1883	2	433	2 243	1 588	74	22	"	4 362
1884	5	426	1 928	1 504	76	28	"	3 967
1885	5	410	1 736	1 512	120	36	"	3 819
1881-1885. . .	24	2 176	9 475	7 599	367	123	"	19 764
Moyennes. . .	*5*	*435*	*1 895*	*1 520*	*74*	*25*	"	*3 954*
1886	7	397	1 856	1 599	78	42	"	3 979
1887	3	380	1 709	1 509	110	39	"	3 750
1888	"	446	2 046	1 576	110	59	"	4 237
1889	11	437	1 887	1 594	88	51	6	4 074
1890	6	475	2 154	1 766	97	73	3	4 574
1886-1890. . .	27	2 135	9 652	8 044	483	264	9	20 614
Moyennes. . .	*5*	*427*	*1 930*	*1 609*	*97*	*53*	*2*	*4 128*
1881-1890. . .	51	4 311	19 127	15 643	850	387	9	40 378
Moyennes. . .	*5*	*431*	*1 913*	*1 564*	*85*	*39*	*1*	*4 038*
1871-1890. . .	103	9 019	45 225	33 942	1 339	809	9	90 446
Moyennes. . .	*5*	*451*	*2 261*	*1 697*	*67*	*41*	"	*4 522*
1891	15	473	1 989	1 661	75	76	3	4 292
1892	12	493	2 197	1 672	102	101	1	4 578
1893	52	409	1 797	1 650	93	87	"	4 088
1891-1893. . .	79	1 375	5 983	4 983	270	264	4	12 958
Moyennes. . .	*26*	*458*	*1 995*	*1 661*	*90*	*88*	*1*	*4 319*

TABLEAU III.

Nature et répartition des libéralités aux divers établis

ANNÉES et PÉRIODES.	DÉPARTEMENTS.					COMMUNES.				
	IMMEUBLES.	CAPITAUX.	RENTES		TOTAUX.	IMMEUBLES.	CAPITAUX.	RENTES		TOTAUX.
			sur l'État.	sur divers.				sur l'État.	sur divers.	
	francs.	francs.	francs.	francs.	francs.	francs.	francs.	francs.	francs.	francs.
1836-1855. . .	"	(Ces libéralités sont englobées dans celles faites aux communes.)			"	7 911 757	19 999 899			27 911 6[illegible]
Moyennes. . .	"				"	*895 588*	*999 994*			*1 345 5*[illegible]
1856-1865. . .	"				"	10 882 690	14 512 554			25 335 24[illegible]
Moyennes. . .	"				"	*1 088 269*	*1 451 255*			*2 539 5*[illegible]
1871.	"	12 100	"	"	12 100	1 017 872	1 000 999	137 551	147 440	2 303 [illegible]
1872.	2 000	121 195	"	"	123 195	1 043 402	825 260	328 275	132 883	2 329 6[illegible]
1873.	720 000	43 550	"	5 000	768 550	1 883 365	2 371 925	306 393	48 096	4 609 7[illegible]
1874.	"	4 500	"	12 000	16 500	2 046 255	3 397 382	469 735	85 160	5 998 5[illegible]
1875.	"	14 000	"	"	14 000	3 680 152	2 028 040	346 345	125 815	6 180 3[illegible]
1871-1875. . .	722 000	195 345	"	17 000	934 345	9 671 046	9 623 606	1 588 299	550 194	21 422 3[illegible]
Moyennes. . .	*144 400*	*39 069*	"	*3 400*	*186 869*	*1 934 209*	*1 924 721*	*317 660*	*110 039*	[illegible]
1876.	"	99 320	92 960	10 000	202 280	1 757 703	3 550 489	229 294	90 710	5 628 1[illegible]
1877.	26 000	"	"	"	26 000	1 700 680	3 897 261	330 049	207 427	6 135 4[illegible]
1878.	"	"	32 000	8 624	40 624	2 602 232	2 495 714	479 902	50 700	5 628 5[illegible]
1879.	"	35 000	38 000	"	73 000	1 772 041	2 860 116	650 846	123 000	5 406 0[illegible]
1880.	"	"	"	"	"	6 529 231	3 762 471	307 822	46 335	10 645 [illegible]
1876-1880. . .	26 000	134 320	162 960	18 624	341 904	14 361 887	16 566 051	1 997 913	518 172	33 444 [illegible]
Moyennes. . .	*5 200*	*26 864*	*32 592*	*3 725*	*68 381*	*2 872 377*	*3 313 210*	*399 583*	*103 634*	*6 6*[illegible]
1871-1880. . .	748 000	329 665	162 960	35 624	1 276 249	24 032 933	26 189 557	3 586 212	1 057 566	54 866 [illegible]
Moyennes. . .	*74 800*	*32 967*	*16 296*	*3 562*	*127 625*	*2 403 293*	*2 618 956*	*358 621*	*105 757*	*5 486 *[illegible]
1881.	28 500	"	120 000	"	148 500	4 335 522	4 472 602	509 824	76 800	9 394 7[illegible]
1882.	"	20 000	60 000	"	80 000	3 038 779	3 065 112	1 348 351	100 310	7 552 5[illegible]
1883.	"	16 600	"	"	16 600	1 357 668	2 693 113	448 830	99 071	4 598 [illegible]
1884.	136 750	6 100	4 022	"	146 872	1 709 544	2 500 785	958 551	148 000	5 316 [illegible]
1885.	41 500	241 100	21 800	"	304 400	1 975 722	4 098 581	435 140	40 693	6 550 1[illegible]
1881-1885. . .	206 750	283 800	205 822	"	696 372	12 417 235	16 830 193	3 700 696	464 874	33 412 [illegible]
Moyennes. . .	*41 350*	*56 760*	*41 164*	"	*139 274*	*2 483 447*	*3 366 038*	*740 139*	*92 975*	*6 68*[illegible]
1886.	"	28 050	40 800	"	68 850	992 182	3 423 493	607 625	98 705	5 12[illegible]
1887.	374 150	60 292	113 003	"	547 445	3 165 222	8 037 667	341 477	58 520	11 602 [illegible]
1888.	267 678	102 662	12 000	"	382 340	967 872	4 365 649	1 171 945	37 005	6 542 4[illegible]
1889.	68 600	23 500	90 666	"	182 766	4 785 104	4 406 053	1 333 285	402 376	10 926 [illegible]
1890.	20 000	66 000	"	"	86 000	1 673 573	4 180 228	1 527 326	193 237	7 574 [illegible]
1886-1890. . .	730 428	280 504	256 469	"	1 267 401	11 583 953	24 413 090	4 981 658	789 843	41 765 [illegible]
Moyennes. . .	*146 085*	*56 101*	*51 294*	"	*253 480*	*2 316 791*	*4 882 618*	*996 332*	*157 968*	*8 35*[illegible]
1881-1890. . .	937 178	564 304	462 291	"	1 963 773	24 001 188	41 243 283	8 682 354	1 254 717	75 181 5[illegible]
Moyennes. . .	*93 718*	*56 430*	*46 229*	"	*196 377*	*2 400 119*	*4 124 328*	*868 235*	*125 472*	*7 518 *[illegible]
1891.	58 605	388 347	128	"	447 080	2 245 672	5 171 947	290 395	33 581	7 741 5[illegible]
1892.	2 003 000	258 550	22 000	"	2 283 550	2 254 040	4 764 733	945 444	48 932	8 013 [illegible]
1893.	13 687	491 416	58 000	126 555	689 658	699 778	4 250 765	513 753	1 095 977	6 560 [illegible]
1891-1893. . .	2 075 292	1 138 313	80 128	126 555	3 420 288	5 199 490	14 187 445	1 749 592	1 178 510	22 315 [illegible]
Moyennes. . .	*691 764*	*379 438*	*26 709*	*42 185*	*1 140 096*	*1 733 163*	*4 729 149*	*583 197*	*392 837*	*7 438 *[illegible]

…ements publics ou d'utilité publique de 1836 à 1893.

ÉTABLISSEMENTS RELIGIEUX.					ÉTABLISSEMENTS CHARITABLES ET HOSPITALIERS.					ANNÉES et PÉRIODES.
…BLES.	CAPITAUX.	RENTES sur l'État.	RENTES sur divers.	TOTAUX.	IMMEUBLES.	CAPITAUX.	RENTES sur l'État.	RENTES sur divers.	TOTAUX.	
francs.	francs.	francs.	francs.	francs.	francs.	francs.	francs.	francs.	francs.	
4 409 276	17 286 024			21 695 300	15 665 344	67 448 315			83 114 159	1836-1855.
220 464	*864 301*			*1 084 765*	*783 292*	*3 372 412*			*4 155 708*	Moyennes.
4 801 726	28 377 995			43 179 721	19 542 613	53 020 211			72 562 824	1856-1865.
1 480 173	*2 837 799*			*4 317 972*	*1 954 261*	*5 302 021*			*7 256 282*	Moyennes.
1 083 930	2 028 581	309 320	195 977	3 617 808	1 912 246	4 052 518	482 786	470 503	6 918 053	1871
2 806 041	3 314 513	792 406	431 106	7 544 066	3 775 337	6 607 867	1 549 281	523 455	12 455 940	1872
4 946 069	4 575 720	1 525 211	510 728	11 557 728	5 759 093	6 489 960	1 149 047	371 064	13 769 164	1873
5 042 608	5 819 915	1 842 516	403 574	13 108 613	3 060 552	6 397 944	563 819	125 582	10 147 897	1874
3 799 298	5 819 293	1 481 749	290 651	11 390 991	4 327 222	6 512 126	1 808 741	969 751	13 617 840	1875
17 677 946	21 758 022	5 951 202	1 832 036	47 219 206	18 834 450	30 060 415	5 553 674	2 460 355	56 908 894	1871-1875.
3 535 590	*4 351 604*	*1 190 240*	*366 407*	*9 443 841*	*8 766 890*	*6 012 083*	*1 111 735*	*492 071*	*11 381 779*	Moyennes.
1 157 510	5 689 070	1 279 060	318 840	10 444 516	2 393 201	6 050 308	1 162 002	117 754	9 723 265	1876
2 516 737	5 767 297	1 111 138	311 118	9 706 290	3 089 953	8 581 852	1 261 437	254 863	13 188 105	1877
2 588 684	4 147 947	1 006 399	322 096	8 065 126	2 682 600	5 909 982	1 205 708	265 899	10 064 189	1878
3 201 334	4 455 960	858 246	234 739	7 750 279	3 647 450	9 798 481	1 122 739	554 938	15 123 614	1879
1 770 759	2 995 614	828 688	178 448	5 773 509	2 907 494	6 267 862	608 149	888 517	10 672 032	1880
12 235 054	23 055 894	5 083 531	1 365 241	41 739 720	14 720 704	36 608 485	5 360 035	2 081 971	58 771 195	1876-1880.
2 447 011	*4 611 179*	*1 016 706*	*273 048*	*8 347 944*	*2 944 141*	*7 321 697*	*1 072 007*	*416 394*	*11 754 289*	Moyennes.
29 913 000	44 813 946	11 034 733	3 197 277	88 958 926	33 555 154	66 668 900	10 913 709	4 542 326	115 680 089	1871-1880.
2 991 300	*4 481 391*	*1 103 478*	*319 728*	*8 895 892*	*3 355 515*	*6 666 890*	*1 091 371*	*454 233*	*11 568 009*	Moyennes.
799 327	3 099 827	754 648	219 950	4 873 752	1 737 179	7 706 803	860 166	432 461	10 736 609	1881
905 530	2 956 012	563 708	158 875	4 584 125	2 847 568	6 723 355	686 526	260 133	10 517 582	1882
890 901	5 141 103	1 033 478	182 909	7 238 391	3 001 973	7 080 010	906 506	1 048 867	12 037 356	1883
840 267	3 185 010	739 587	208 909	4 973 773	2 016 057	6 592 565	1 677 962	1 855 343	12 141 927	1884
486 339	2 492 088	700 258	213 662	3 892 347	1 889 289	11 383 418	928 086	183 004	14 383 797	1885
3 912 364	16 874 040	3 791 679	984 305	25 562 388	11 492 066	39 486 151	5 059 246	3 779 808	59 817 271	1881-1885.
782 473	*3 374 808*	*758 336*	*196 861*	*1 112 478*	*2 298 418*	*7 897 230*	*1 011 849*	*755 962*	*11 963 454*	Moyennes.
914 406	3 375 816	920 193	244 711	5 455 126	2 713 756	8 891 727	3 739 089	131 716	15 476 288	1886
559 501	2 850 021	667 771	252 117	4 329 410	3 335 125	13 942 639	581 663	335 412	18 194 839	1887
1 048 482	4 302 599	1 066 684	228 131	6 645 896	3 906 030	10 809 775	1 596 806	332 649	16 645 260	1888
494 076	4 490 945	958 141	184 049	6 127 211	3 083 516	15 689 008	5 191 846	10 176 292	34 140 662	1889
1 183 167	4 451 799	1 094 348	215 941	6 945 255	5 488 337	8 012 864	1 514 349	516 212	15 531 762	1890
4 199 632	19 471 180	4 707 137	1 124 949	29 502 898	18 526 764	57 346 013	12 623 753	11 492 281	99 988 811	1886-1890.
839 926	*3 894 236*	*941 427*	*224 990*	*5 900 579*	*3 705 353*	*11 469 202*	*2 524 751*	*2 298 456*	*19 997 762*	Moyennes.
8 111 996	36 345 220	8 498 816	2 109 254	55 065 286	30 018 830	96 832 164	17 682 999	15 272 089	159 806 082	1881-1890.
811 200	*3 634 522*	*849 882*	*210 925*	*5 506 529*	*3 001 883*	*9 683 216*	*1 768 300*	*1 527 209*	*15 980 608*	Moyennes.
609 103	3 688 688	1 306 770	283 738	5 888 299	3 294 896	9 635 301	1 357 124	666 591	14 953 912	1891
767 235	4 462 811	1 759 022	725 097	7 714 165	3 739 313	11 211 466	2 048 449	399 454	17 398 682	1892
476 614	4 318 768	1 066 267	222 721	6 084 370	4 473 767	11 359 271	1 701 378	684 453	18 218 869	1893
1 852 952	12 470 267	4 132 059	1 231 556	19 686 834	11 507 976	32 206 038	5 106 951	1 750 498	50 571 463	1891-1893.
617 650	*4 156 756*	*1 377 353*	*410 519*	*6 562 278*	*3 835 992*	*10 735 346*	*1 702 317*	*583 499*	*16 857 154*	Moyennes.

TABLEAU III (*suite*). **Nature et répartition des libéralités aux divers établis**

ANNÉES et PÉRIODES.	ÉTABLISSEMENTS DE PRÉVOYANCE.					ÉTABLISSEMENTS D'INSTRUCTION PUBLIQUE.				
	IMMEUBLES.	CAPITAUX.	RENTES sur l'État.	RENTES sur divers.	TOTAUX.	IMMEUBLES.	CAPITAUX.	RENTES sur l'État.	RENTES sur divers.	TOTAUX.
	francs.	francs.	francs.	francs.	francs.	francs.	francs.	francs.	francs.	francs.
1836-1855. . .	5 425	349 820			355 245	1 852 681	3 869 047			5 721 72
Moyennes. . .	*271*	*17 491*			*17 762*	*92 634*	*193 452*			*286 06*
1856-1865. . .	9 150	283 596			292 746	1 026 044	1 996 149			3 021 19
Moyennes. . .	*915*	*28 360*			*29 275*	*102 604*	*199 615*			*302 11*
1871.	"	79 900	930	"	80 830	45 000	104 507	17 000	"	166 50
1872.	300	41 010	4 000	"	45 310	289 983	150 897	51 600	11 000	503 45
1873.	1 000	123 223	13 333	"	137 556	120 589	196 875	105 660	47 480	470 60
1874.	2 241	172 189	17 316	100	191 846	23 920	115 349	99 066	"	238 33
1875.	20 023	116 863	2 000	"	138 886	53 500	438 697	91 300	1 000	584 49
1871-1875. . .	23 564	533 185	37 579	100	594 428	532 992	1 006 325	364 626	59 480	1 963 42
Moyennes. . .	*4 712*	*106 637*	*7 516*	*20*	*118 885*	*106 598*	*201 265*	*72 925*	*11 896*	*392 68*
1876.	"	156 402	20 385	"	176 787	172 530	122 860	22 200	6 400	323 99
1877.	"	146 248	8 040	"	154 288	125 110	150 030	6 250	58 000	339 39
1878.	"	204 484	28 250	2 000	234 734	112 328	171 815	56 266	"	340 40
1879.	12 500	275 875	46 416	35 400	370 191	12 288	128 876	22 483	5 392	169 03
1880.	1 413	70 300	500	"	72 213	1 940	33 725	1 600	"	37 26
1876-1880. . .	13 913	853 309	103 591	37 400	1 008 213	424 196	607 306	108 799	69 792	1 21009
Moyennes. . .	*2 782*	*170 662*	*20 718*	*7 480*	*201 642*	*84 839*	*121 461*	*21 760*	*13 958*	*242 01*
1871-1880. . .	37 477	1 386 494	141 170	37 500	1 602 641	957 188	1 613 631	473 425	129 272	3 173 51
Moyennes. . .	*3 748*	*138 649*	*14 117*	*3 750*	*160 264*	*95 719*	*161 363*	*47 342*	*12 927*	*317 35*
1881.	240 000	98 114	28 900	"	367 014	4 000	76 466	2 340	"	82 80
1882.	5 000	124 100	160	"	129 260	"	203 450	2 000	250	205 70
1883.	3 000	184 500	18 240	"	205 740	1 100	77 400	26 880	12 300	117 68
1884.	3 000	452 905	65 500	"	521 405	61 568	121 640	58 610	"	241 81
1885.	1 800	619 560	1 400	"	622 760	"	309 931	39 600	"	349 53
1881-1885. . .	252 800	1 479 179	114 200	"	1 846 179	66 668	788 887	129 430	12 550	997 53
Moyennes. . .	*50 560*	*295 836*	*22 840*	"	*369 236*	*13 334*	*157 777*	*25 886*	*2 510*	*199 50*
1886.	"	465 631	88 500	"	554 131	500	945 963	149 148	"	1 095 61
1887.	"	354 665	40 520	7 150	402 335	500 000	769 139	43 044	1 000	1 313 1
1888.	26 500	468 796	34 702	14 000	543 998	3 789	553 138	109 755	52 144	718 8
1889.	27 000	800 709	51 020	10 115	888 844	"	1 528 223	72 825	81 825	1 682 8
1890.	"	479 404	9 350	20 121	508 875	28 157	768 628	119 036	6 400	922 2
1886-1890. . .	53 500	2 569 205	224 092	51 386	2 898 183	532 446	4 565 091	495 308	141 369	5 734 71
Moyennes. . .	*10 700*	*513 841*	*44 818*	*10 277*	*579 636*	*106 489*	*913 018*	*99 162*	*28 274*	*1 146 94*
1881-1890. . .	306 300	4 048 384	338 292	51 386	4 744 362	599 114	5 353 978	625 238	153 919	6 732 2
Moyennes. . .	*30 630*	*404 838*	*33 829*	*5 139*	*474 436*	*59 911*	*535 398*	*62 524*	*15 392*	*673 2*
1891.	6 300	184 835	130 020	"	321 155	32 457	537 759	108 525	24 900	703 6
1892.	10 500	270 707	17 800	"	299 007	44 890	517 021	405 115	11	967 0
1893.	"	246 312	232 300	12	478 624	36 773	524 525	579 567	2 102 784	3 243 6
1891-1893. . .	16 800	701 854	380 120	12	1 098 786	114 120	1 579 305	1 093 207	2 127 695	4 914 3
Moyennes. . .	*5 600*	*233 951*	*126 707*	*4*	*366 262*	*38 040*	*526 435*	*364 402*	*709 232*	*1 638 10*

ments publics et d'utilité publique de 1836 à 1893.

ÉTABLISSEMENTS DIVERS.					RÉCAPITULATION.					ANNÉES et PÉRIODES.
…BLES.	CAPITAUX.	RENTES sur l'État.	RENTES sur divers.	TOTAUX.	IMMEUBLES.	CAPITAUX.	RENTES sur l'État.	RENTES sur divers.	TOTAUX.	
…ncs.	francs.	francs.	francs.	francs.	francs.	francs.	francs.	francs.	francs.	
»	»	»	»	»	29 844 983	108 953 105			138 793 088	1836-1855.
»	»	»	»	»	*1 492 249*	*5 447 655*			*989 904*	Moyennes.
»	»	»	»	»	46 201 223	98 190 505			144 891 728	1856-1865.
»	»	»	»	»	*4 620 122*	*9 819 050*			*14 439 172*	Moyennes.
»	»	»	»	»	4 059 048	7 278 605	947 587	813 920	13 099 160	1871
»	»	»	»	»	7 917 063	11 260 742	2 725 562	1 098 444	23 001 811	1872
»	»	»	»	»	13 430 116	13 801 253	3 099 644	982 368	31 318 381	1873
»	»	»	»	»	10 175 576	15 907 279	2 992 452	626 416	29 701 723	1874
»	»	»	»	»	11 880 195	14 929 019	3 730 135	1 387 217	31 926 566	1875
»	»	»	»	»	47 461 998	63 176 898	13 495 380	4 908 365	129 042 641	1871-1875.
»	»	»	»	»	*9 492 399*	*12 635 380*	*2 699 076*	*981 773*	*25 808 528*	Moyennes.
»	»	»	»	»	7 480 974	15 668 455	2 805 901	543 704	26 499 034	1876
»	»	»	»	»	7 458 480	18 542 688	2 716 914	831 408	29 549 490	1877
»	»	»	»	»	7 985 844	12 929 942	2 808 525	649 319	24 373 630	1878
»	»	»	»	»	7 645 619	17 554 308	2 738 730	953 469	28 892 126	1879
»	»	»	»	»	11 210 837	13 129 972	1 746 759	1 113 300	27 200 868	1880
»	»	»	»	»	41 781 754	77 825 365	12 816 829	4 091 200	136 515 148	1876-1880.
»	»	»	»	»	*8 356 351*	*15 565 073*	*2 563 365*	*818 240*	*27 303 029*	Moyennes.
»	»	»	»	»	89 243 752	141 002 263	26 312 209	8 999 565	265 557 789	1871-1880.
»	»	»	»	»	*8 924 875*	*14 100 226*	*2 631 221*	*899 957*	*26 555 779*	Moyennes.
»	»	»	»	»	7 144 528	15 453 812	2 275 878	729 211	25 603 429	1881
»	»	»	»	»	6 796 877	13 092 029	2 660 745	519 568	23 069 219	1882
»	»	»	»	»	5 244 642	15 192 726	2 433 934	1 343 147	24 214 449	1883
»	»	»	»	»	4 767 185	12 859 005	3 504 232	2 212 253	23 342 675	1884
»	»	»	»	»	4 394 650	19 144 678	2 120 284	437 359	26 102 971	1885
»	»	»	»	»	28 347 882	75 742 250	13 001 073	5 241 538	122 332 743	1881-1885.
»	»	»	»	»	*5 669 576*	*15 148 450*	*2 600 214*	*1 048 308*	*24 466 548*	Moyennes.
»	»	»	»	»	4 620 845	17 130 680	5 545 355	475 132	27 772 012	1886
»	»	»	»	»	7 933 998	26 014 423	1 789 478	654 199	36 392 098	1887
»	»	»	»	»	6 220 351	20 602 619	3 991 892	663 929	31 478 791	1888
»	2 225	»	»	2 225	8 458 296	26 940 663	7 697 783	10 854 657	53 991 399	1889
»	53 000	»	»	53 000	8 393 234	18 011 923	4 264 409	951 911	31 621 477	1890
»	55 225	»	»	55 225	35 626 724	108 700 308	23 288 917	13 599 828	181 215 777	1886-1890.
»	»	»	»	»	*7 125 345*	*21 740 061*	*4 657 783*	*99 965*	*36 243 155*	Moyennes.
»	55 225	»	»	55 225	63 974 606	184 442 558	36 289 990	18 841 366	303 548 520	1881-1890.
»	»	»	»	»	*6 397 461*	*18 444 256*	*3 628 999*	*1 884 136*	*30 354 852*	Moyennes.
»	22 000	10 000	»	32 000	6 247 033	19 628 877	3 202 962	1 008 810	30 087 682	1891
»	20 000	»	»	20 000	8 818 978	21 505 288	5 197 830	1 173 514	36 695 610	1892
»	»	»	»	»	5 700 619	21 191 057	4 151 265	4 232 502	35 275 443	1893
»	42 000	10 000	»	52 000	20 766 630	62 325 222	12 552 057	6 414 826	102 058 735	1891-1893.
»	*14 000*	*3 333*	»	*17 333*	*6 922 210*	*20 775 074*	*4 184 019*	*2 138 275*	*34 019 578*	Moyennes.

TABLEAU IV.

Répartition des libéralités entre les différ[...]

PÉRIODE QUINQ[...]

(*Les documents statistiques publiés par la* Statistique générale de la France [...])

ANNÉES.	DÉPARTEMENTS.	COMMUNES.	ÉTABLISSEMENTS RELIGIEUX — PUBLICS (1).	ÉTABLISSEMENTS RELIGIEUX — D'UTILITÉ PUBLIQUE (2).	ÉTABLISSEMENTS RELIGIEUX — TOTAUX.	ÉTABLISSEMENTS CHARITABLES ET HOSPITALIERS — PUBLICS (3).	PRIVÉS (4) — religieux dirigés par des prêtres séculiers.	PRIVÉS (4) — religieux dirigés par des congréganistes.	PRIVÉS (4) — laïques.	ÉTABLISSEMENTS CHARITABLES ET HOSPITALIERS — TOTAUX.	ÉTABLISSEMENTS DE PRÉVOYANCE — PUBLICS (5).	ÉTABLISSEMENTS DE PRÉVOYANCE — D'UTILITÉ PUBLIQUE (6).
1889. . . .	68 600	4 785 104	484 976	9 100	494 076	2 885 481	137 785	»	60 800	3 083 516	»	27 000
1890. . . .	20 000	1 673 573	1 056 586	126 681	1 183 167	5 342 889	»	13 400	132 098	5 488 337	»	»
1891. . . .	58 605	2 245 672	591 965	17 138	609 103	3 180 532	»	20 000	94 364	3 294 896	»	6 300
1892. . . .	2 008 000	2 254 040	702 101	65 134	767 235	3 675 712	17 581	»	46 020	3 739 313	»	10 500
1893. . . .	13 687	699 778	428 874	47 740	476 614	4 256 267	»	»	217 500	4 473 767	»	»
1889-1898 .	2 163 892	11 658 167	3 264 452	265 743	3 530 195	19 340 781	155 366	33 400	550 282	20 079 829	»	43 800
Moyennes.	*432 778*	*2 331 634*	*652 890*	*53 149*	*706 039*	*3 868 156*	*31 073*	*6 680*	*110 056*	*4 015 965*	»	*8 760*
1889. . . .	23 500	4 406 053	3 302 565	1 188 380	4 490 945	12 120 273	28 450	165 575	3 374 710	15 689 008	250	800 459
1890. . . .	66 000	4 180 228	3 449 690	1 002 109	4 451 799	6 990 099	2 500	78 279	941 986	8 012 864	»	479 404
1891. . . .	388 347	5 171 947	2 751 524	937 164	3 688 688	8 941 849	45 000	20 955	627 497	9 635 301	7 000	177 835
1892. . . .	258 550	4 764 733	3 501 408	961 403	4 462 811	9 604 025	106 341	109 400	1 391 700	11 211 466	1 650	269 057
1893. . . .	491 416	4 250 765	2 733 941	1 584 827	4 318 768	9 068 441	8 900	75 800	2 206 130	11 359 271	»	246 812
1889-1893 .	1 227 813	22 773 726	15 739 128	5 673 883	21 413 011	46 721 687	191 191	450 009	8 512 023	55 907 910	8 900	1 973 067
Moyennes.	*245 563*	*4 554 745*	*3 147 826*	*1 134 776*	*4 282 602*	*9 344 937*	*38 239*	*90 002*	*1 702 405*	*11 181 583*	*1 780*	*394 613*
1889. . .	90 666	1 338 285	920 681	37 460	958 141	5 146 880	6 000	»	39 016	5 191 846	15 000	36 020
1890. . . .	»	1 527 826	1 013 149	81 199	1 094 348	1 469 329	»	200	44 820	1 514 349	»	9 850
1891. . . .	128	290 895	1 262 571	44 199	1 306 770	1 293 764	»	1 360	62 000	1 357 124	»	130 020
1892. . . .	22 000	915 444	1 742 886	16 136	1 759 022	1 894 357	144 192	»	9 900	2 048 449	1 000	16 800
1893. . . .	58 000	513 753	1 015 767	50 500	1 066 267	1 480 645	»	»	220 733	1 701 378	96 000	136 300
1889-1893 .	170 794	4 610 203	5 955 054	229 494	6 184 548	11 284 925	150 192	1 560	376 469	11 813 146	112 000	328 490
Moyennes.	*34 159*	*922 041*	*1 191 011*	*45 899*	*1 236 910*	*2 256 985*	*30 038*	*312*	*75 294*	*2 362 629*	*22 400*	*65 698*
1889. . . .	»	402 376	180 049	4 000	184 049	9 663 156	»	»	513 136	10 176 292	»	10 115
1890. . . .	»	193 237	179 141	36 800	215 941	366 702	»	»	149 510	516 212	»	20 121
1891. . . .	»	33 581	202 924	80 814	283 738	618 591	»	»	48 000	666 591	»	»
1892. . . .	»	48 952	720 554	4 543	725 097	175 288	89 166	»	135 000	399 454	»	»
1893. . . .	126 555	1 095 977	179 721	43 000	222 721	473 453	»	»	211 000	684 453	»	12
1889-1893 .	126 555	1 774 123	1 462 389	169 157	1 631 546	11 297 190	89 166	»	1 056 646	12 443 002	»	30 248
Moyennes.	*25 311*	*354 825*	*292 478*	*33 831*	*326 309*	*2 259 438*	*17 833*	»	*211 329*	*2 488 600*	»	*6 050*
1889. . . .	182 766	10 926 818	4 888 271	1 238 940	6 127 211	29 815 690	172 235	165 575	3 987 162	34 140 662	15 250	873 594
1890. . . .	86 000	7 574 864	5 698 516	1 246 789	6 945 255	14 168 969	2 500	91 879	1 268 414	15 531 762	»	503 875
1891. . . .	447 080	7 741 595	4 808 984	1 079 815	5 888 299	14 034 736	45 000	42 315	831 861	14 953 912	7 000	314 155
1892. . . .	2 288 550	8 013 169	6 666 949	1 047 216	7 714 165	15 349 382	357 280	109 400	1 582 620	17 398 682	2 650	296 357
1893. . . .	689 658	6 560 273	4 358 303	1 726 067	6 084 370	15 278 806	8 900	75 800	2 855 363	18 218 869	96 000	382 621
1889-1893 .	3 689 054	40 816 219	26 421 023	6 338 277	32 759 300	88 617 583	585 915	484 969	10 525 420	100 243 887	120 900	2 375 605
Moyennes.	*737 811*	*8 163 245*	*5 284 205*	*1 267 655*	*6 551 860*	*17 729 516*	*117 183*	*96 994*	*2 105 084*	*20 048 777*	*24 180*	*475 121*
Droits encaissés par le Trésor calculés sur cette moyenne. . .	83 004	918 365	594 473	142 611	739 084	1 994 570	13 183	10 912	236 822	2 255 487	2 720	53 451

(1) Fabriques, consistoires, menses épiscopales et curiales, conseils presbytéraux, chapitres, grands séminaires, caisses de retraites pour les prêtres âgés [...]
(2) Congrégations reconnues d'utilité publique.
(3) Hôpitaux, hospices, bureaux de bienfaisance, dépôts de mendicité, asiles publics d'aliénés ou d'incurables.
(4) Hôpitaux et hospices privés, ouvroirs, orphelinats, sociétés de charité maternelle, crèches, asiles privés d'aliénés ou autres.
(5) Caisse des retraites pour la vieillesse, caisse des dépôts et consignations, caisse nationale d'épargne, caisses d'assurances en cas de décès et en cas [...]
(6) Monts-de-piété, sociétés de retraites, sociétés de secours mutuels, caisses d'épargne.
(7) Académie française, — des beaux-arts, — des sciences, — des sciences morales et politiques, — des inscriptions et belles-lettres, — de médecine. [...]
(8) Académies libres, sociétés savantes et corps savants reconnus d'utilité publique.
(9) Facultés, lycées, collèges et autres établissements publics universitaires. — (*Ces libéralités ne sont pas assujetties à l'impôt, comme faites au profit de l'*[...]
(10) Établissements d'enseignement supérieur, secondaire ou primaire reconnus d'utilité publique.
(11) Chambres de commerce, chambres des notaires, ordre des avocats.

…blissements publics ou d'utilité publique.

…x 1889-1893.

…mettent pas d'établir un tableau identique pour les périodes antérieures.)

ACADÉMIES, CORPS SAVANTS ET ÉTABLISSEMENTS D'INSTRUCTION PUBLIQUE.											ÉTABLISSEMENTS DIVERS (11).	TOTAUX.	ANNÉES.
…démies et corps savants.			Établissements d'instruction publique						Caisses des écoles.	Totaux.		Totaux généraux annuels.	
			publics.		privés (10).								
					religieux dirigés par								
…titut …de …es(7).	Académies libres (8).	Totaux.	Petits séminaires.	Autres (9).	des prêtres séculiers.	des congréganistes.	laïques.	Totaux.					
…													
»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	8 458 296	1889
»	972	972	27 185	»	»	»	»	27 185	»	28 157	»	8 893 234	1890
»	27 800	27 800	157	»	»	»	4 500	4 657	»	32 457	»	6 247 033	1891
1040	»	1 040	»	»	»	42 150	»	42 150	1 700	44 890	»	8 818 978	1892
5050	18	5 068	»	300	»	2 650	»	2 950	23 755	36 778	»	5 700 619	1893
6090	28 790	34 880	27 342	300	»	44 800	4 500	76 942	30 455	142 277	»	37 618 160	
1218	*5 758*	*6 976*	*5 469*	*60*	»	*8 960*	*900*	*15 389*	*6 091*	*28 456*	»	*7 523 632*	Moyennes.
…t.													
[illegible]148	220 000	394 148	20 890	31 000	500	1 015 000	18 000	1 085 390	48 685	1 528 223	2 225	23 910 663	1889
[illegible]000	502 453	613 453	54 200	1 000	»	20	42 345	97 565	57 610	768 628	53 000	18 011 923	1890
[illegible]000	30 000	191 000	16 403	14 648	20 000	58 500	97 042	206 593	140 166	537 759	22 000	19 628 877	1891
[illegible]998	27 632	217 630	93 591	8 100	50 000	20 000	14 000	185 691	113 700	517 021	20 000	21 505 238	1892
[illegible]636	305 603	330 239	98 400	8 536	2 000	3 700	1 500	114 136	71 150	524 525	»	21 191 057	1893
[illegible]782	1 085 688	1 755 470	283 484	63 284	72 500	1 097 220	172 887	1 689 375	431 311	3 876 156	97 225	107 277 808	
[illegible]956	*217 138*	*351 094*	*56 697*	*12 657*	*14 500*	*219 444*	*34 577*	*337 875*	*86 262*	*775 231*	*19 445*	*21 455 562*	Moyennes.
…r l'État.													
»	9 743	9 743	»	56 000	»	»	»	56 000	7 077	72 820	»	7 697 783	1889
»	»	»	»	3 000	»	»	8 200	11 200	107 836	119 036	»	4 264 409	1890
2000	64 000	66 000	»	10 600	»	»	»	10 600	31 925	108 525	10 000	3 202 962	1891
[illegible]315	24 000	258 315	40 000	»	»	»	»	40 000	106 800	405 115	»	5 197 830	1892
[illegible]500	72 805	474 305	24 167	3 300	3 300	»	18 330	44 097	61 165	579 567	»	4 151 265	1893
[illegible]815	170 548	808 363	64 167	72 900	3 300	»	21 530	161 897	314 803	1 285 063	10 000	24 514 249	
[illegible]563	*34 110*	*161 673*	*12 833*	*14 580*	*660*	»	*4 306*	*32 379*	*62 961*	*257 018*	*2 000*	*4 902 850*	Moyennes.
…r divers.													
»	»	»	»	»	»	»	»	»	81 825	81 825	»	10 851 657	1889
»	400	400	»	»	»	»	»	»	6 000	6 400	»	951 911	1890
»	»	»	»	22 000	»	»	»	22 000	2 900	24 900	»	1 008 810	1891
»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	11	»	1 178 514	1892
[illegible]784	»	2 005 784	»	»	»	»	5 000	5 000	92 000	2 102 784	»	4 232 502	1893
[illegible]784	400	2 006 184	»	22 000	»	»	5 000	27 000	182 736	2 215 920	»	18 221 394	
[illegible]157	*80*	*401 237*	»	*4 400*	»	»	*1 000*	*5 400*	*36 547*	*443 184*	»	*3 644 279*	Moyennes.
…t.													
[illegible]148	229 748	403 896	20 890	87 000	500	1 015 000	18 000	1 141 390	137 587	1 682 878	2 225	53 951 399	1889
[illegible]000	503 825	614 825	81 385	4 000	»	20	50 545	135 950	171 446	922 221	53 000	31 621 477	1890
[illegible]000	121 800	234 800	16 560	47 248	20 000	58 500	101 542	243 850	174 991	703 641	32 000	30 087 682	1891
[illegible]353	51 632	476 985	133 591	8 100	50 000	62 150	14 000	267 841	222 211	967 037	20 000	36 695 610	1892
[illegible]970	378 426	2 824 396	122 567	12 126	5 300	6 350	19 830	166 18.	258 070	3 243 649	»	35 275 443	1893
[illegible]471	1 285 431	4 604 902	374 993	158 484	75 800	1 142 020	203 917	1 955 214	959 305	7 519 42	107 225	187 631 611	
[illegible]894	*257 096*	*920 980*	*74 999*	*31 697*	*15 160*	*228 404*	*40 783*	*391 043*	*191 861*	*1 503 884*	*21 445*	*37 526 322*	Moyennes.
»	28 922	28 922	8 437	»	1 705	25 695	4 588	40 425	21 584	90 931	2 428	4 143 472	

…s.

…t.

…lités ne sont pas assujetties à l'impôt, comme faites au profit de l'État.)

TABLEAU V. **Régime fiscal appliqué aux libéralités consenties aux établissements publics dans les principaux pays étrangers.**

PAYS.	LIBÉRALITÉS jouissant d'un régime de faveur lorsque les bénéficiaires sont ceux indiqués dans cette colonne.	IMPÔT.	LOIS ayant prononcé l'exception.
Allemagne :			
Grand-Duché de Bade.	Dons et legs au profit des pauvres et de certains établissements publics	Exempts.	Ord. 18 mai 1855, art. 78.
Bavière	Dons et legs au profit de certains établissements publics	Id.	Loi 18 août 1879, art. 8.
Brême	Dons et legs au profit de certains établissements publics	Id.	Loi de finances.
Prusse	Dons et legs au profit de certains établissements publics	Id.	Loi 30 mai 1873.
	Successions recueillies par les établissements de bienfaisance, d'enseignement ou d'utilité publique	4 p. 100.	
Saxe	Dons et legs à certains établissements publics.	Exempts.	Loi 13 novembre 1876, art. 2.
Wurtemberg	Dons et legs à certains établissements publics.	Id.	Loi 24 mars 1881, art. 8.
Angleterre	Dons et legs à certains établissements publics.	Id.	Loi 16 et 17 Victoria, art. 18 (1853).
Espagne	Legs en faveur de l'âme du testateur	1 p. 100.	Loi 25 septembre 1892.
	Legs en faveur de l'âme d'autres personnes	8 p. 100.	
Grèce	Dons et legs au profit d'établissements d'enseignement ou d'utilité publique reconnus officiellement par le Gouvernement	Exempts.	Loi 30 décembre 1887.
Italie	Transmissions au profit des institutions ayant spécialement pour objet de venir en aide aux classes pauvres	5 p. 100.	Loi 22 juillet 1894 (au lieu de 6.50 p. 100, tarif de 1874).
Roumanie	Legs au profit de certains établissements publics	Exempts.	Loi 19 mars 1886, art. 31.
Russie	Legs aux établissements de bienfaisance, établissements scientifiques et scolaires, églises, monastères et paroisses	Id.	Oukase, juillet 1882, règl. I, art. 2.
Suisse :			
Argovie	Successions en faveur des établissements d'utilité publique et de bienfaisance	Id.	Loi 28 mai 1857, art. 5.
Bâle	Successions en faveur des établissements d'utilité publique et de bienfaisance	Id.	Loi 31 mai 1880, art. 16.
Berne	Legs à certains établissements publics	Id.	Loi 4 mai 1874.
Genève	Legs aux établissements publics	Id.	Loi 18 juin 1870, art. 17.
Lucerne	Legs aux établissements publics d'instruction ou de secours	Id.	Loi 29 mars 1859, art. 51.
Neufchâtel	Legs à certains établissements publics	Id.	Loi 29 décembre 1876, art. 3.
Schaffouse	Legs aux établissements publics	Id.	Loi 8 mars 1884.
Soleure	Legs en faveur des églises paroissiales, des prébendes curiales, des établissements de l'assistance publique et des établissements d'instruction publique	1 p. 100.	Loi 13 décembre 1848, art. 2.
Thurgovie	Legs à certains établissements publics	Exempts.	Loi 23 mars 1850, art. 5.
Vaud	Legs à certains établissements publics	Id.	Loi de finances 19 nov. 1885, art. 13.
Zug	Legs aux églises, aux écoles et aux pauvres	Id.	Loi 1er juin 1876, art. 14.
Zurich	Legs faits dans un but d'utilité publique à une commune ou à un canton	Id.	Loi 22 décembre 1869, art. 3.

VI.

BIBLIOGRAPHIE.

Les Banques populaires d'Italie en 1893.

M. Bodio, directeur général de la statistique au ministère de l'agriculture, de l'industrie et du commerce d'Italie, vient de faire publier un travail considérable de statistique comprenant des renseignements de toute nature sur les banques populaires en Italie. Un

remarquable rapport de M. Luigi Luzzati, le président si connu de l'Association des banques populaires d'Italie, précède les renseignements détaillés; M. Luzzati se félicite avec raison du développement progressif et rapide de ces institutions de crédit en Italie, où elles prospèrent plus que dans toute autre nation, et des services qu'elles rendent à la classe populaire, et, par suite, à la société tout entière; dans un langage élevé, il exprime les plus nobles sentiments et montre la conviction et l'enthousiasme d'un apôtre, mais un enthousiasme raisonné, s'appuyant sur des faits et des chiffres; il conclut que si le problème social n'est pas entièrement résolu par là, il est incontestable que les diverses formes de crédit mutuel dont les banques populaires font l'application, en facilitant le travail et l'épargne, atténuent la misère, tarissent ainsi bien des larmes, augmentent le bien-être et promettent un avenir meilleur; c'est là un élément de « la paix des âmes préparant la paix sociale ».

*
* *

Les chiffres qui suivent feront apprécier l'extension des institutions de crédit populaire en Italie. La « statistique des banques populaires » comprend deux grandes divisions : l'examen des résultats, consigné dans douze chapitres, et suivi de résumés sous forme de tableaux de chiffres, et les tableaux analytiques afférents à chacune des banques.

Tout d'abord, nous y voyons que le nombre des banques populaires, — il s'agit seulement des institutions coopératives de crédit à responsabilité limitée, et non des caisses rurales dont la présente statistique ne s'occupe pas, — qui était de 50 en 1870, s'est élevé à 730 en 1893, et est de 720 en 1894, ayant un patrimoine d'ensemble de 118228000 lires en 1893, 114722000 en 1894, au lieu de 14922000 en 1870. Leur portefeuille a atteint l'augmentation suivante : 236976000 lires en 1893, 214490000 lires en 1894, au lieu de 25534000 en 1870; les avances et reports ont passé de 6299000 lires en 1870 à 31760000 en 1893, 29423000 en 1894; les fonds publics possédés par ces établissements se sont élevés de 3474000 lires en 1870, à 139551000 en 1893 et 136002000 en 1894. La diminution constatée en 1894 provient de la série successive des crises financières et économiques qui se sont produites, surtout en 1887. L'accroissement général a eu lieu principalement dans la période de 1882 à 1887, pendant laquelle se multiplièrent les institutions de crédit de toute nature et s'augmentèrent leurs opérations diverses. Depuis 1887 l'accroissement s'est ralenti, mais n'a pas cessé, sauf en 1894; grâce aux banques populaires, les crises économiques ont été certainement moins intenses, et les désastres atténués. Sauf trois ou quatre, toutes les provinces de l'Italie ont participé à cette augmentation du nombre des banques et de leurs opérations.

Par rapport au nombre des habitants, on trouve une banque populaire en moyenne pour 42089 habitants, tandis qu'il n'existe qu'une société ordinaire de crédit, autre qu'une banque populaire, que pour 216373 habitants.

Pour les 655 banques ayant répondu à ce sujet, le nombre des associés, qui n'était que de 77340 en 1876, est de 405341 en 1893, pour tout le royaume d'Italie, soit 1319 par 100000 habitants; ce sont les petits agriculteurs et les petits industriels et commerçants qui dominent parmi eux : 24,12 p. 100 en ce qui concerne les premiers, 25,25 p. 100 les seconds; toutes les autres professions profitent des avantages de ces institutions de crédit dans une bien moins grande proportion.

Sur 697 banques qui ont fourni les réponses aux questions relatives à ce point, on en trouve 274 dont la valeur de l'action, au 31 décembre 1893, est de 50 lires, 186 de 25 lires, 73 de 20 lires, 45 de 100 lires, 35 de 30 lires, 32 de 10 lires, 5 de taux divers; 2 n'ont pas d'actions, mais recueillent leur capital au moyen d'une quote-part mensuelle de 2 lires par associé.

*
* *

L'ensemble de la situation de ces 697 banques populaires au 31 décembre 1893 peut se résumer comme suit.

Actif.	Lires.	Passif.	Lires.
Fonds de caisse	18571230	Patrimoine (capital et réserve).	118227876
Prêts, escomptes et avances . .	269259535	Dépôts de toute nature. . . .	357722859
Fonds publics, valeurs industrielles . . .	139551363	Passifs divers.	238325096
Actifs divers	293407363		

Les bénéfices nets s'étant élevés à 6951817 lires et les pertes ayant été de 438157, les bénéfices ont été exactement de 6513660 lires.

Si l'on examine spécialement tout le patrimoine des banques populaires, c'est-à-dire l'ensemble des moyens dont elles peuvent disposer pour fournir le crédit, on voit qu'il est constitué par le capital versé, le fond de réserve (ces deux éléments formant le patrimoine proprement dit), les dépôts en compte courant avec ou sans intérêt, les dépôts d'épargne, des bons portant intérêt, le produit de l'escompte, d'autres opérations secondaires. Des détails complets sont fournis sur chacun de ces éléments, ainsi que sur le portefeuille, les effets en souffrance, les avances et reports, les prêts de toutes sortes, les profits, dépenses et pertes, etc., etc.



Nous ne relèverons plus qu'un renseignement au milieu de la variété extraordinaire de ceux qui figurent dans cet ouvrage : alors que la Banque d'Italie, qui s'appelait encore Banque nationale du royaume d'Italie, avait fixé, en 1893, le taux d'escompte d'abord à 5 p. 100, puis, vers la fin de l'année, à 6, l'intérêt pour les avances sur titres et valeurs garantis par l'État, aux mêmes taux, l'intérêt pour avances sur titres non garantis par l'État, à 5,50 et 6,50, l'intérêt sur les sommes en comptes courants à 1,25, les banques populaires taxaient leurs diverses opérations passives à des taux très variables, qui atteignaient, suivant les banques, la nature des opérations et les époques, 12 p. 100 au maximum, 1 1/2 p. 100 au minimum; leurs opérations actives, de 1 1/2 p. 100 à 16 p. 100. Ces variations, très grandes, avec tendance à l'accroissement, en 1893, du taux de toutes les opérations, en comparant les années 1886 et 1873, tiennent évidemment aux variations mêmes du crédit général en Italie, mais montrent aussi, puisque le nombre des banques populaires et le montant de leurs opérations s'est accru progressivement, que les immenses services que rendent ces institutions leur permettent de surmonter les plus graves difficultés financières et économiques.

En résumé, rien de plus intéressant à consulter que les innombrables données statistiques, que les comparaisons d'ordre divers, par années, par provinces, par villes, par banques, par catégories d'opérations, contenues dans ce travail, où les richesses statistiques, accumulées méthodiquement, forment une mine inépuisable que l'intérêt social de la multiplicité et de la prospérité des banques populaires justifie et rend vraiment précieuse à toutes les nations. Dans cette voie, l'Italie marche sans conteste au premier rang, et c'est là sans doute en grande partie le secret de sa résistance aux crises si graves qu'a subies le jeune royaume. Nous souhaitons qu'en France les institutions de crédit populaire se développent dans des proportions aussi grandes; voilà l'une des œuvres les plus utiles, les plus efficaces pour l'amélioration du sort des petits industriels, artisans, agriculteurs, ouvriers des villes et des campagnes.

La diffusion des chiffres fournis par la direction générale de statistique en Italie ne peut que contribuer à ce résultat : c'est à ce titre que nous signalons cet important document statistique.

Alfred NEYMARCK.

VII.

CHRONIQUE DE STATISTIQUE JUDICIAIRE.

Empire du Japon.

Statistique civile. — Dans notre dernière chronique (1) nous avons résumé les travaux accomplis par les juridictions répressives de l'empire du Japon en 1892; nous exposons aujourd'hui ceux des cours et tribunaux en matière civile.

Tribunaux de paix. — Pendant l'année 1892, les 301 tribunaux de paix ont connu, en conciliation, de 40285 différends, au lieu de :

88 035 en **1891**	325 894 en **1889**
381 146 en **1890**	333 995 en **1888**

La diminution sensible que l'on remarque en 1891 et en 1892 provient de ce qu'une loi de 1890 a permis d'intenter les procès civils sans passer en conciliation.

Dans 14427 affaires, les parties se sont désistées et dans 1 555 il n'y avait pas lieu à statuer. Les magistrats, qui ont tenté la conciliation à l'égard de 24303 contestations, l'ont obtenue 49 fois sur 100 (dans 12040 affaires). Cette dernière proportion est, en France, de 62 p. 100.

Tribunaux de 1re instance. — La loi de 1890, dont il a été parlé plus haut, a nécessairement provoqué une augmentation considérable des affaires civiles soumises aux tribunaux de 1re instance. Il n'en avait été inscrit au rôle, année moyenne de 1888 à 1890, que 60243 : le chiffre s'élève, pour 1891, à 178 268 et pour 1892 à 138 357, soit 4 procès par 1 000 habitants.

Aux 138357 causes de 1892, il faut en ajouter 10245 qui restaient de l'année précédente; c'est donc un total de 148 602 affaires sur lesquelles les tribunaux de 1re instance avaient à statuer; ils en ont rayé du rôle 138145, savoir 59921 (43 p. 100) après jugement, 33188 (24 p. 100) à la suite de désistement ou de transaction et 45036 (33 p. 100) après toute autre décision (refus, rejet, etc.).

Appels. — En 1892, les cours d'appel et les tribunaux civils ont terminé, sur appel, les premières 2593 affaires et les seconds 6162. De ces 8 755 appels, 4659 ou 64 p. 100 de confirmation et 2623 ou 36 p. 100 d'infirmation. Dans 1 473 autres, il y a eu désistement, transaction ou non recevabilité.

Pourvois. — Depuis la réforme de 1890, les cours d'appel peuvent juger les recours formés contre les appels reçus par les tribunaux de 1re instance; elles ont statué, de ce chef, en 1892, sur 643 pourvois qui, réunis à 746 que la Cour de cassation a résolus pendant la même année, forment un total de 1 389 affaires clôturées. Il est intervenu des désistements ou des transactions à l'égard de 217 d'entre elles; les autres ont été suivies : 807 (69 p. 100) de rejet et 365 (31 p. 100) de cassation. Cette dernière proportion s'élève, en France, à 39 p. 100.

Le tableau suivant indique la répartition des affaires, suivant les questions qu'elles soulevaient.

Tableau.

(1) Voir Journal de la Société, 1895, septembre, p. 325.

	Tribunaux de paix.	Tribunaux de 1re instance.	Appels.	Pouvoirs.
Personnes	1907 ou 5 p. 100.	908 ou 1 p. 100.	194 ou 2 p. 100.	41 ou 3 p. 100
Propriétés foncières	3371 — 8 —	3776 — 3 —	1027 — 12 —	299 — 21 —
Bâtiments et navires	1361 — 3 —	2260 — 1 —	191 — 2 —	26 — 2 —
Monnaies	25292 — 63 —	71823 — 52 —	5600 — 64 —	760 — 55 —
Céréales	2039 — 5 —	4550 — 3 —	289 — 3 —	37 — 3 —
Propriétés mobilières	2611 — 7 —	3766 — 3 —	319 — 4 —	49 — 3 —
Contrats divers, engagements, etc.	1462 — 4 —	906 — 1 —	154 — 2 —	51 — 4 —
Autres questions	2212 — 5 —	50368 — 36 —	981 — 11 —	126 — 9 —

Divorces. — Le nombre des divorces au Japon s'accentue d'année en année :

Années.	Divorces prononcés.	Mariages célébrés.	Divorces pour 1 000 mariages.	Années.	Divorces prononcés.	Mariages célébrés.	Divorces pour 1 000 mariages.
1889...	107478	340445	316	**1892**...	113498	349489	325
1890...	109088	325141	335	**1893**...	116775	358389	326
1891...	112411	325651	345				

Au Japon, la moyenne de la nuptialité est de 8,6 mariages par 1000 habitants, tandis qu'en France, elle n'est que de 7,6; mais les divorces y sont 18 fois plus nombreux : 116775 au lieu de 6431, soit 1534 divorces pour 100000 couples mariés, au lieu de 84. Les mœurs et les législations jouent ici un rôle prépondérant. Dans notre pays, la loi limite les causes de divorce et exclut le consentement mutuel; au Japon, où le concubinage est fréquent, la rupture du lien conjugal dépend de la volonté de l'époux outragé.

Pays-Bas.

Il y a de grandes dissemblances entre le nouveau code pénal hollandais et les lois criminelles des autres pays d'Europe. Les peines afflictives et infamantes sont supprimées; il n'y a plus que des délits et des contraventions; le jury a disparu et les circonstances atténuantes sont abolies; un maximum de peine est seul édicté et le minimum est aussi réduit que possible, c'est-à-dire que pour une infraction, quelle qu'elle soit, le juge peut prononcer une peine corporelle d'un jour seulement ou une peine pécuniaire de un franc cinq centimes (50 cents). Le code ne prévoit que trois peines principales : l'emprisonnement, la détention et l'amende. Ceci posé, voici quelques chiffres que nous trouvons dans l'*Annuaire statistique* des Pays-Bas, relativement à l'année 1894 :

Les tribunaux de simple police ont connu de 74302 infractions imputées à 82415 inculpés, qui ont été : 4415 (5 p. 100) acquittés et 78000 condamnés, savoir : 459 à l'emprisonnement, 4440 à la détention et 73101 à l'amende.

Devant les tribunaux d'arrondissement il a été traduit 19167 prévenus, dont 1874 (près du dixième) ont été acquittés. Les 17293 prévenus condamnés l'ont été : 9842 à l'emprisonnement, 2425 à la détention et 5026 à l'amende. Sur l'ensemble des condamnés, les femmes entrent pour un dixième et les enfants de 10 à 16 ans pour moins d'un vingtième : 4 p. 100.

Les cours d'appel confirment 55 fois sur 100 les décisions des juges du premier degré; en France, la proportion est de 75 p. 100. La Cour de cassation annule les jugements qui lui sont soumis dans la proportion de 15 p. 100; en France : 8 p. 100.

Belgique.

L'organisation judiciaire de la Belgique est absolument la même que celle de la France;

mais sa législation pénale s'écarte sensiblement de la nôtre. Ainsi, les tribunaux de simple police statuent non seulement sur les contraventions, mais encore sur certains faits d'ordre plus élevé en vertu des lois du 1er mai 1849 (délits ruraux, infractions aux lois sur les chemins de fer, etc.), du 6 mars 1866 (vagabondage et mendicité) et du 11 octobre 1867 (coups et blessures simples, certains vols, bris de clôtures, etc.). Les infractions prévues par ces trois lois forment le tiers du total des affaires jugées par les tribunaux de simple police. Les tribunaux correctionnels jugent les autres délits et, en outre, les crimes correctionnalisés par les chambres d'accusation ou les chambres du conseil, de sorte que le jury n'a plus connaissance que des crimes caractérisés.

En 1892, les tribunaux de simple police ont jugé 113302 affaires concernant 146776 inculpés, dont 20114 (soit 14 p. 100) ont été acquittés ou ont fait l'objet de déclarations d'incompétence. Les 126662 inculpés condamnés l'ont été : 118852 à l'amende et 7810 à l'emprisonnement.

Le nombre des affaires poursuivies, en 1892, devant les tribunaux correctionnels, a été de 39455 et celui des prévenus jugés de 60274, parmi lesquels 10543 ou 17 p. 100 ont été acquittés. Les tribunaux ont condamné 26497 prévenus à l'emprisonnement, 22820 à l'amende et 414 à la détention dans une maison de réforme. Le bénéfice de la condamnation conditionnelle a été accordé à 6145 prévenus condamnés à l'emprisonnement et à 9574 prévenus frappés de peines pécuniaires, soit 23 p. 100 pour les premiers et 43 p. 100 pour les seconds. En France, la proportion correspondante est de 8 p. 100 dans les deux cas.

La loi de sursis ne peut être appliquée, en Belgique, qu'aux prévenus qui n'ont encouru *aucune* condamnation antérieure pour crime ou délit et contre lesquels le tribunal ne prononce qu'une peine *inférieure à 6* mois d'emprisonnement. En France, le sursis peut être accordé aux prévenus précédemment condamnés *à l'amende seulement* et à *tout* prévenu que l'on condamne à l'*emprisonnement,* quelle que soit la durée de celui-ci, *ou à l'amende,* quelle qu'en soit la quotité. En présence de ces dispositions et des résultats constatés, il semble hors de doute que la loi du sursis est moins en faveur dans notre pays qu'en Belgique.

Le jury a vu comparaître devant lui 235 accusés qui ont été : 52 acquittés (22 p. 100) et 183 condamnés, savoir : 144 à des peines afflictives ou infamantes et 39 à des peines correctionnelles. Ainsi, les acquittements se chiffrent par 22 p. 100 et les peines correctionnelles par 21 sur 100 condamnations. En France, la proportion des acquittements atteint 28 p. 100 et celle des condamnations correctionnelles 50 p. 100; d'où il ressort que, chez nous, le jury et la magistrature sont beaucoup plus indulgents que chez nos voisins.

Émile YVERNÈS.

VIII.

LISTE DES OUVRAGES PRÉSENTÉS DANS LA SÉANCE DU 19 FÉVRIER 1896.

OUVRAGES SIGNÉS. — France et étranger. (*Voir le procès-verbal, page* 75.)

DOCUMENTS OFFICIELS. — France. — *Statistique de l'industrie minérale et des appareils à vapeur en France et en Algérie pour 1894.* — *Statistique agricole annuelle,* 1894. — *Annuaire de l'administration des contributions directes et du cadastre,* 1896. — *Renseignements statistiques relatifs aux contributions directes et aux taxes assimilées,* 6e année.

Allemagne. — *Statistique des incendies* (Prusse), 1888 à 1890. — *Résultats des récoltes* (Prusse), 1894. — *Statistique de l'État de Hambourg,* 17e volume.

de la ville de Paris. — Revue maritime et coloniale. — Rapports annuels de la Commission permanente de l'hygiène de l'enfance, 1888 à 1893. — Le Journal officiel du Congo français. — La Réforme sociale. — Le Rentier. — Bulletin de l'Association philotechnique. — L'Avenir économique et financier. — Revue du commerce et de l'industrie. — Bulletin de la Société des agriculteurs de France. — Circulaires du comité central des houillères de France. — Bulletin officiel de la Ligue nationale bimétallique. — Le Travail national. — Bulletin de l'Institut international de bibliographie. — L'Assurance moderne. — Bulletin de la Société de géographie. — Le Moniteur maritime, industriel, commercial et financier. — L'Économiste européen.

Allemagne. — Travaux des bureaux de statistique de Dresde et de Hanovre.

Angleterre. — L'Économiste. — Journal de la Société de statistique de Londres.

Autriche. — L'Économiste national.

Belgique. — Le Moniteur des intérêts matériels.

Bulgarie. — Mouvement commercial de la Bulgarie avec les gouvernements étrangers.

Irlande. — Journal de la Société d'enquête statistique et sociale.

Italie. — Annales de statistique. — Chambre de commerce française de Naples : mouvement commercial de Naples avec l'étranger. — Bulletin de renseignements sur le crédit et la prévoyance. — Bulletin de législation et de statistique douanière et commerciale. — L'École positiviste (Rome). — Revue de sociologie (Palerme). — L'Économiste (Florence). — Statistique du commerce spécial des importations et des exportations.

Roumanie. — Bulletin de statistique générale. — Bulletin de statistique municipale de Bucharest.

États-Unis d'Amérique. — Finance, commerce et immigration. — Revue d'Yale.

Mexique. — Statistique fiscale.

République argentine. — Le Commerce extérieur. — Bulletin de statistique municipale de Buenos-Ayres.

NOTA. — La Bibliothèque de la Société de statistique de Paris est ouverte tous les jours non fériés, de 11 heures à 5 heures. (Ministère du Commerce, 80, rue de Varenne.)

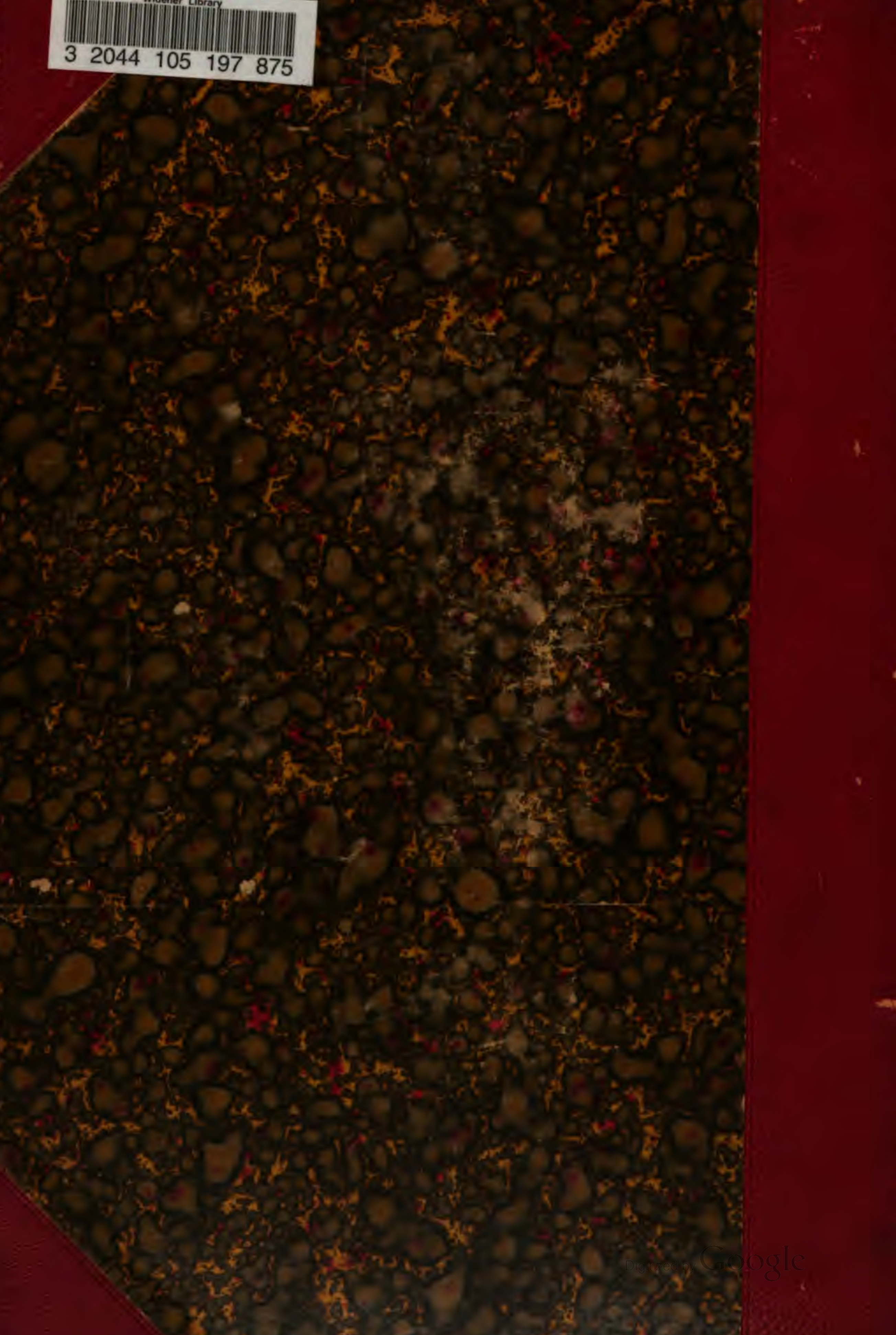
Bibliothécaire : M. LAUGIER.

Le prix de la collection du « Journal de la Société de statistique de Paris », du 1er juillet 1860 au 31 décembre 1895, est fixé net à 648 fr. et à 540 fr. pour les membres fondateurs à vie ou se rachetant.



Le Gérant, O. BERGER-LEVRAULT.

Nancy, imp. Berger-Levrault et Cie


Widener Library
3 2044 105 197 875
Digitized by Google